



Fonds de
croissance
du Canada

Plan d'entreprise*

2025 – 2029

* Les informations continues ici sont à jour au 12 décembre 2024.

Table des matières

1. Sommaire	4
2. Survol du Fonds de Croissance du Canada	5
2.1. Objectif et raison d'être	5
2.2. Mandat du FCC	6
2.4. Considérations supplémentaires concernant le mandat du FCC	8
2.4.1. Équilibre des rendements, atténuation des risques et concessionnalité	8
2.4.2. Catalyser les investissements du secteur privé	9
3. Contexte d'exploitation	10
3.1. Contexte interne	10
3.1.1. Progrès à ce jour	10
3.1.2. Tournés vers l'avenir	11
3.1.3. Dotation en personnel et ressources	11
3.2. Contexte externe	13
3.2.2. Principaux risques atténués par le FCC	15
3.2.3. Positionnement du FCC par rapport aux initiatives gouvernementales existantes	15
3.2.4. Survol des secteurs d'activités du FCC	22
4. Activités, risques, résultats attendus et rendement	29
4.1. Activités de FCC	29
4.1.1. Activités principales	29
4.1.2. Recherche d'opportunités	30
4.1.3. Sélection des investissements	30
4.1.4. Instruments d'investissement	31
4.1.5. Processus d'investissement	33
4.1.6. Gestion des actifs	34
4.1.7. Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact	34
4.2. Aperçu des risques et stratégies d'atténuation	36
4.3. Résultats attendus et rendement	37
5. Survol financier	38
5.1. Contexte et définitions	38
5.2. Financement	39

5.3. Engagements et déploiements	39
5.4. Coûts et hypothèses	40
5.5. États financiers pro forma	41
<u>Annexes</u>	<u>42</u>
Annexe A – Directives du ministère responsable	42
Annexe B – Structure de gouvernance d’entreprise	43
Annexe C – Résultats prévus	46
Annexe D – Attestation du chef de la direction financière	48
Annexe E – Plan d’emprunt	49
Annexe F – Priorité et orientation du gouvernement	50
Annexe G – Conformité aux exigences de la loi et des politiques	54
<u>Appendice 1</u>	<u>55</u>
Énoncé des priorités et des responsabilités (8 mars 2024)	55



1. Sommaire

Le Fonds de croissance du Canada (le « FCC »)¹ est un fonds d'investissement à impact, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. Il a été créé en vue d'accélérer d'importants projets de décarbonation, de soutenir les technologies propres émergentes, d'aider les entreprises canadiennes de technologies propres en croissance à devenir des championnes mondiales et de tirer parti des abondantes ressources naturelles du Canada. Grâce à ses investissements, le FCC assume des risques évalués rigoureusement qui aident à attirer des capitaux privés et, ultimement, à accélérer les investissements dans les technologies et les projets canadiens. Le FCC diffère des investisseurs à but lucratif traditionnels du secteur privé à la recherche de rendements sur le marché, de même que des programmes traditionnels de subventions et de contributions du secteur public. Il prévoit atteindre ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille et en recyclant son capital à long terme.

En mars 2023, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été choisi pour agir à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif du FCC. Par la suite, en juin 2023, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* a été modifiée afin de permettre la constitution d'une filiale d'Investissements PSP dans le but de fournir des services de gestion d'actifs au FCC. En août 2023, Investissements PSP a constitué en personne morale Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), à titre de filiale en propriété exclusive à cette fin. GAFCC agit à titre de gestionnaire d'actifs indépendant auprès du FCC et fournit une gamme complète de services en vertu de l'entente de gestion d'actifs (l'« EGA ») qui a été conclue entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV le 11 mars 2024². L'équipe de GAFCC détient tous les pouvoirs discrétionnaires à l'égard de tous les aspects de la gestion des actifs et des transactions du FCC. Les décisions d'investissement

seront toujours prises par GAFCC selon des principes d'investissement transparents et sans aucun lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

Depuis l'annonce de la nomination d'Investissements PSP à titre de gestionnaire dans le Budget de 2023, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en place officielle et l'accélération des activités du FCC.

L'équipe de GAFCC s'est en effet mise au travail : le FCC a déjà annoncé huit transactions dans ses domaines d'intérêt sur une période de 18 mois.

L'année civile 2024 a également permis de lancer la stratégie des contrats de carbone du FCC et d'élaborer un cadre, une approche et des outils sur mesure d'évaluation et de gestion de l'impact, qui ont été intégrés dans le processus d'investissement et mis à l'essai sur les transactions annoncées. Ces sujets sont traités plus en détail dans le présent document.

À l'avenir, le FCC continuera d'investir dans divers secteurs et de déployer des structures de financement novatrices, conformément à son mandat, à l'EGA, à l'Énoncé de principes d'investissement annexé à l'EGA (l'« ÉPI ») et à l'Énoncé des priorités et des responsabilités (l'« ÉPR »), comme décrit plus en détail aux présentes. Pour ce faire, GAFCC continuera à élargir son équipe et ses capacités, de même qu'à soutenir la croissance de l'économie du Canada à l'aide de ses activités de gestion d'actifs.

Le présent Plan d'entreprise 2025-2029 (le « plan ») fait le point sur les progrès réalisés, ainsi que sur le plan du FCC pour les cinq prochaines années. Il fournit également un aperçu du FCC, de son cadre d'exploitation, de ses activités, ainsi que de ses données financières projetées pour ses cinq prochaines années d'activités.

¹ Le Fonds de croissance du Canada inc. a été constitué en tant que filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») en décembre 2022.

² Le 5 juin 2023, Investissements PSP, le FCC et la CDEV ont conclu une entente en vertu de laquelle Investissements PSP acceptait de fournir, au moyen d'un accord de détachement, des employé-e-s qui fourniraient une gamme complète de services au FCC (l'« entente-cadre ») avant la conclusion de l'EGA.



2. Survol du Fonds de Croissance du Canada

2.1. Objectif et raison d'être

Le FCC a été mis sur pied pour soutenir la croissance de l'économie canadienne et attirer des capitaux du secteur privé afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions du Canada. À la lumière des importantes possibilités économiques et d'investissement associées à une économie à faibles émissions de carbone, de nombreux pays dans le monde ont lancé des initiatives novatrices de financement des technologies propres, comme les États-Unis, qui ont adopté une loi sur la réduction de l'inflation, la *Inflation Reduction Act* (l'« IRA »). De telles initiatives offrent au secteur privé d'importantes incitations à l'investissement afin d'améliorer les profils économiques et de risque des projets liés à la décarbonation. Afin de demeurer concurrentiel sur la scène mondiale et de s'assurer qu'il continue d'être une destination de choix pour l'investissement privé, le Canada a mis sur pied des initiatives semblables, dont le FCC, pour stimuler l'innovation dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle du Canada.

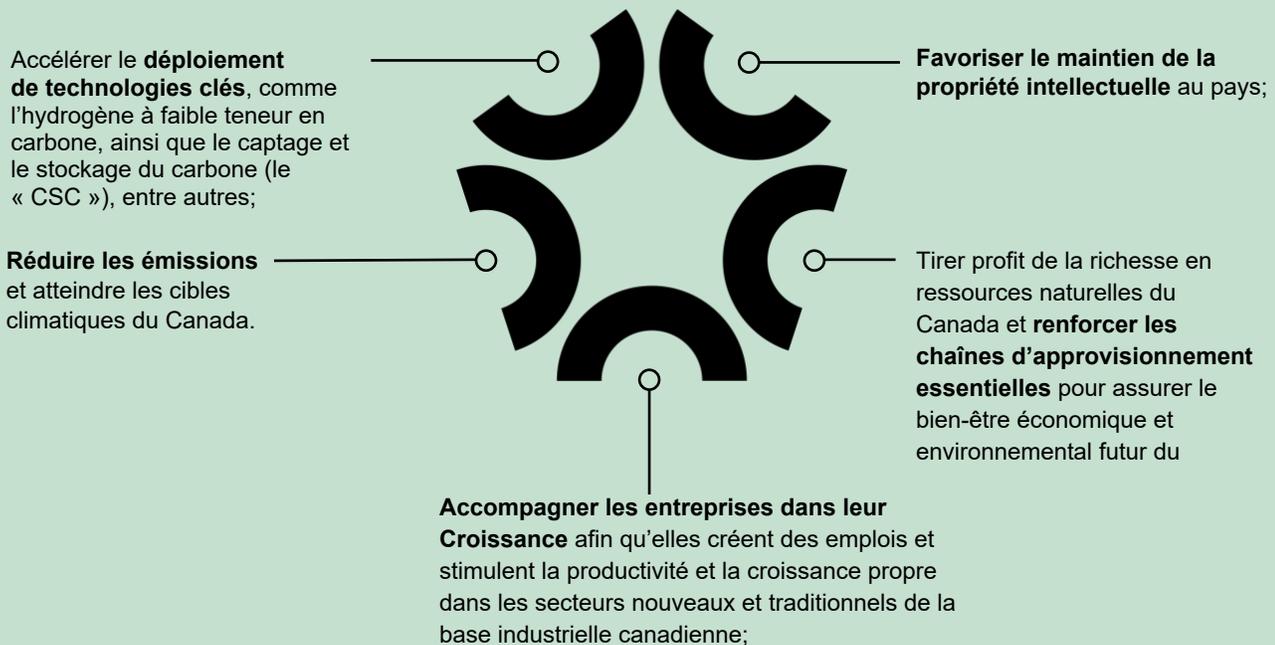
Le FCC joue un rôle unique dans l'écosystème des investisseurs en déployant des structures financières novatrices pour débloquer de nouveaux investissements dans la transition énergétique du Canada. En plus des capitaux propres, de la dette et des instruments hybrides, ces structures proposent des contrats sur différence (« CsD ») et des accords d'achat de

crédits carbone (ci-après désignés collectivement, les « contrats ») pour la tarification du carbone. Le FCC vise à atténuer certains risques associés à l'investissement dans de nouveaux projets et de nouvelles technologies de décarbonation, dont l'incertitude liée à la demande et à la valeur marchande, le risque d'exécution, ainsi que les incertitudes associées à l'évolution des politiques et de la réglementation. Ce faisant, le FCC vise à améliorer le profil de risque des opportunités d'investissement dans la transition énergétique au Canada et à attirer des capitaux privés supplémentaires dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement de décarbonation du Canada.

Le FCC se concentre sur la mise à profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et le renforcement de ses chaînes d'approvisionnement pour soutenir la performance économique et environnementale future du pays. Il contribue ainsi à positionner le Canada comme un acteur de premier plan dans l'économie propre mondiale. En investissant dans l'expertise nationale, la propriété intellectuelle, les connaissances et les technologies, de même qu'en les appuyant, le FCC aide les entreprises canadiennes à être concurrentielles et à remporter du succès en tant que chefs de file sur la scène mondiale.

2.2. Mandat du FCC

Le mandat du FCC (le « mandat ») consiste à bâtir un portefeuille (les « investissements du FCC ») qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. Il vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs stratégiques nationaux suivants en matière de politiques économiques et climatiques :



2.3. Portée des activités d'investissement

Pour s'acquitter de son mandat, le FCC mise sur trois domaines d'activités clés :



Projets

Projets: Les projets qui utilisent des technologies et des procédés (éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle) pour réduire les émissions dans l'économie canadienne. Ceux-ci pourraient inclure divers secteurs, comme le CSC, l'électrification et l'écologisation de l'électricité, ainsi que l'hydrogène et les biocarburants.

Le FCC prendra des positions minoritaires directes ou de contrôle au moyen d'un assortiment de dettes, de capitaux propres, d'instruments hybrides et de contrats.



Technologie propres

Technologies propres: Les entreprises de technologies propres, y compris les petites et moyennes entreprises (« PME »), qui développent à grande échelle des technologies éprouvées, mais naissantes, aux stades de la démonstration ou de la commercialisation, et qui peuvent réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») locales et mondiales.

Le FCC investira au moyen i) d'investissements directs axés sur des positions minoritaires en actions de croissance, et ii) d'engagements sélectionnés auprès de gestionnaires de fonds tiers lorsque la stratégie et les objectifs s'arriment à ceux du FCC.



Chaîne d'approvisionnement à faibles émissions de carbone

Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone: Les entreprises, notamment les PME, et les projets de technologie climatique ou de chaînes de valeur à faibles émissions de carbone, dont l'exploitation des ressources naturelles à faibles émissions de carbone.

Le FCC investira dans i) les minéraux aux côtés d'exploitants et de gestionnaires dans le secteur des minéraux critiques et ii) des investissements directs dans la chaîne d'approvisionnement des chemins critiques, comme les ports pour l'énergie éolienne en mer, les usines de batteries et les infrastructures d'hydrogène.

S'il y a lieu, pour s'acquitter de son mandat, le FCC fournira également des assurances sur les risques associés aux investissements par l'entremise de contrats. Les contrats sont des instruments financiers utilisés pour absorber le risque associé à la demande ou au prix lié à la volatilité du marché, ainsi qu'aux risques réglementaires et politiques.

Les détails des instruments d'investissement sont présentés à la [Section 4.1.4](#)



2.4. Considérations supplémentaires concernant le mandat du FCC

2.4.1. Équilibre des rendements, atténuation des risques et concessionnalité

Étant donné la nature de son mandat, le FCC doit tenir compte de considérations uniques contrairement aux investisseurs traditionnels axés sur les rendements. Dans le but de créer un portefeuille d'investissements qui remplit le mandat, y compris en tenant compte des critères liés à l'impact, GAFCC veille à équilibrer trois éléments clés dans le cadre de tous ses investissements, soit la concessionnalité, l'atténuation des risques et les rendements financiers.

Concessionnalité : Les investissements du FCC devraient généralement disposer d'un certain niveau de concessionnalité (par exemple, à l'aide d'un rabais minimal ou d'une exposition à la perte par rapport au marché) en vue de réaliser pleinement son objectif. Ceux-ci pourront revêtir diverses formes et être guidés selon les principes suivants :

- (i) le FCC veillera toujours à réduire au minimum la concessionnalité d'un investissement au niveau nécessaire pour attirer des capitaux privés ou assurer autrement la viabilité du projet;
- (ii) le FCC participera, à un degré approprié, avec des investisseurs du secteur privé au risque de baisse et au potentiel de hausse d'un investissement.

Atténuation des risques: Le FCC pourrait investir dans des instruments qui absorbent certains risques afin de réduire l'incertitude et d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Chaque investissement devra tenir compte d'un ou de plusieurs des facteurs de risque suivants qui fragilisent le profil financier à long terme d'un investissement :

- (i) le risque lié à la demande associé à l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande finales;
- (ii) le risque lié aux politiques associé à l'incertitude perçue en ce qui a trait à la réglementation en matière de lutte contre les changements climatiques;
- (iii) le risque réglementaire associé à l'évaluation des projets et à l'octroi de permis dans le cadre de projets de construction;
- (iv) le risque d'exécution qui découle de la création de produits commercialisés et d'entreprises inédits;
- (v) le risque de liquidité qui découle de l'investissement dans des projets ne disposant pas de financement par emprunt important ou de marché secondaire visible pour les actions;
- (vi) d'autres risques qui limitent l'intérêt des investisseurs.

Rendements financiers: De façon générale, le FCC n'investira pas s'il ne peut pas s'attendre raisonnablement à recouvrer son capital. Un tel facteur décisionnel reflète l'objectif du FCC de recouvrer son capital investi dans l'ensemble de son portefeuille sur une période de 15 ans. Toutes distributions du capital liées à ses investissements serviront à effectuer des investissements additionnels, sous réserve des montants utilisés pour s'acquitter de ses dépenses.

Alors que le FCC en est à sa deuxième année complète d'exploitation et qu'il continue d'intensifier ses activités de développement des affaires et d'investissement sur le marché, il est entendu que la mise en œuvre du mandat est susceptible de se traduire par un portefeuille d'investissements concentré, en particulier pendant cette période d'accélération lorsque le portefeuille est en cours de constitution. Malgré cela et dans la mesure où il est raisonnablement possible de le faire, GAFCC cherchera à créer un portefeuille diversifié dans une variété de secteurs, de régions et d'instruments.



2.4.2. Catalyser les investissements du secteur privé

En s'acquittant de son mandat, le FCC veillera à attirer des quantités importantes de capitaux du secteur privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone au Canada. Par conséquent, les investissements du FCC sont destinés à être faits de concert avec un ou plusieurs investisseurs du secteur privé, y compris au moyen d'investissements structurés, comme des investissements directs, des investissements dans des fonds et des coinvestissements. Il est possible toutefois que la participation d'autres investisseurs du secteur privé ne soit pas toujours synchrone avec l'investissement du FCC et que, dans certains cas, le FCC soit le seul fournisseur de nouveaux capitaux au moment de l'investissement.





3. Contexte d'exploitation

3.1. Contexte interne

3.1.1. Progrès à ce jour

2022

Avril:

Le gouvernement du Canada annonce son intention de créer le FCC dans le cadre de son budget de 2022.

Novembre:

Dans son Énoncé économique de l'automne, le ministère des Finances annonce le lancement du FCC et diffuse un document d'information technique fournissant des détails additionnels sur le mandat du FCC, ses activités et son cadre d'investissement.

Décembre:

Le FCC est constitué en personne morale en tant que filiale de la CDEV et annonce la nomination de deux premiers membres à son conseil d'administration

2023

Mars:

Dans le cadre de son Budget en 2023, le gouvernement du Canada annonce qu'il a sélectionné Investissements PSP pour gérer les actifs et s'acquitter du mandat du FCC.

Juin:

Une équipe dédiée de professionnels en investissement, secondée par Investissements PSP, y compris des hauts dirigeants, commence à revoir des opportunités d'investissement potentiel au nom du FCC, en vertu d'un accord provisoire.

La *loi sur l'office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* est modifiée pour permettre à une filiale d'investissement PSP d'agir en tant que gestionnaire d'actifs pour le FCC.

Août:

Le GAFCC est constitué en personne morale, en tant que filiale en propriété exclusive d'investissements PSP pour agir à titre de gestionnaire d'actifs pour le FCC.

Octobre:

Le FCC annonce son investissement inaugural dans Eavor Technologies Inc., au moyen d'un engagement direct de 90 millions \$ sous forme d'actions privilégiées de série B.

Décembre:

Le FCC annonce un investissement stratégique de 200 millions \$ dans Entropy Inc. Et un accord d'achat de crédits carbone, en vue d'acquérir jusqu'à 1 million de tonnes par année de crédits carbone pendant 15 ans.



2024	<p>Mars: Signature de l'EGA entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV, officialisant la portée des services de gestion d'actifs fournis au FCC par GAFCC. Le FCC annonce un premier engagement de 50 millions \$ en technologies propres dans le fonds d'impact climatique idéaliste.</p> <p>Mai: Publication du rapport annuel 2023 du FCC</p> <p>Juin: Le FCC Gibson Energy et Varme Energy annoncent un partenariat stratégique pour accélérer le projet de valorisation énergétique des déchets au Canada.</p> <p>Juillet: Le FCC annonce un partenariat avec Strathcona pour le captage et stockage de carbone s'élevant jusqu'à 2 milliards \$.</p> <p>Août: Le FCC annonce un engagement en deux tranches de 100 millions \$US pour accélérer le développement des technologies de capture du carbone de Svante. Le FCC annonce un engagement de 50 millions \$ dans Fonds Partenaires MKB III, aux côtés d'autres investisseurs institutionnels, axés sur l'accélération de la transition énergétique.</p>
-------------	---

3.1.2. Tournés vers l'avenir

GAFCC continue de fournir des services de gestion d'actifs au FCC et d'exécuter le mandat du FCC. Plus précisément, GAFCC fera progresser les transactions tout en continuant de faire évoluer sa stratégie d'investissement et de développer son expertise interne dans tous les secteurs prioritaires. Elle continuera également de faire évoluer l'organisation et d'améliorer ses processus.

3.1.3. Dotation en personnel et ressources

Le FCC ne dispose pas d'employé·e·s puisque tous ses services sont fournis par GAFCC. Cette dernière gère de façon proactive ses ressources pour s'assurer de mener à bien le mandat du FCC. Pour ce faire, elle surveille étroitement les charges de travail et le volume d'activités à l'échelle de son organisation et s'assure d'embaucher les ressources additionnelles nécessaires pour répondre à ses besoins actuels et futurs. À l'avenir, GAFCC s'attend à ce que son équipe continue de grandir pour soutenir les activités d'investissement et de gestion d'actifs du FCC. GAFCC a un bureau d'affaires à Montréal et un autre à Calgary.

En élargissant son équipe de professionnels chevronnés de renommée mondiale, GAFCC veille à tirer parti d'un bassin diversifié de talents et de points de vue provenant de partout au Canada. Cet engagement à favoriser la diversité à l'échelle de l'organisation comprend également des efforts, conformément à l'ÉPR du FCC, en vue d'élargir la gamme de voix et de points de vue au sein des équipes de gouvernance et des organes décisionnels de GAFCC, en tenant compte de la diversité des genres, des langues, des cultures et des régions du Canada, y compris les perspectives uniques des peuples autochtones.

GAFCC reconnaît les risques associés à l'attraction et à la rétention de personnel clé, spécialement dans le contexte du mandat du FCC, dont l'exécution requiert des compétences, une expertise et des connaissances spécialisées. Elle exploite l'expérience d'Investissements PSP, de même que ses politiques et ses processus en matière de ressources humaines (y compris en ce qui a trait à l'équité, la diversité et l'inclusion en milieu de



travail) pour attirer et retenir efficacement les talents requis en vue de mener à bien le mandat du FCC.

3.1.4. Conflits d'intérêts

Les actifs du FCC et d'Investissements PSP ne sont pas amalgamés d'une quelconque façon, et les activités de gestion d'actifs de GAFCC sont distinctes du mandat d'investissement des régimes de pensions d'Investissements PSP. Par exemple, les transactions du FCC sont discutées au sein du comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements du FCC, à des fins d'approbation. Ce comité agit de façon indépendante du comité de placements et de risques d'Investissements PSP.

De plus, Investissements PSP a adopté une politique visant à gérer tout conflit d'intérêts réel, potentiel et perçu entre Investissements PSP et/ou GAFCC, d'une part, et le FCC, d'autre part. Cette politique peut être consultée au [lien](#) suivant. Au besoin, les informations concernant les transactions ou les situations soumises à des fins d'examen au comité des conflits d'intérêts sont rendues publiques.



3.2. Contexte externe

3.2.1. Initiatives de réduction des émissions dans le monde

Malgré une hausse sans précédent des températures et l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes dans le monde entier³, les progrès des politiques mondiales restent globalement insuffisants pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux, puisque les principaux pays émetteurs continuent de mettre en œuvre des mesures contradictoires, incohérentes ou inadéquates pour répondre aux contributions déterminées au niveau national⁴.

L'inflation et l'incertitude économique, la polarisation politique et un paysage géopolitique plus volatil ont tous contribué à rendre la coordination et les progrès mondiaux sur les objectifs climatiques de plus en plus difficiles^{5,6}.

Même face à ces défis importants, les progrès en matière de réduction des émissions se poursuivent, avec l'adoption de plusieurs politiques majeures de lutte contre les changements climatiques dans de grands pays. Plus de 200 nouvelles politiques liées à la transition climatique et énergétique ont été mises en œuvre dans le monde entier au cours de la dernière année⁷. Par exemple, en 2023, le financement climatique a fait l'objet d'une attention accrue à la suite du premier bilan mondial réalisé dans le cadre de l'Accord de Paris.

Bien qu'environ les deux tiers du financement climatique proviennent du secteur privé aux États-Unis et au Canada, les finances publiques ont joué un rôle clé en catalysant les investissements restants dans les technologies propres émergentes et en mobilisant des capitaux supplémentaires.

Pleins feux sur le financement mixte : une méthode rentable pour accélérer les investissements en décarbonation

Le financement mixte est une stratégie qui combine des capitaux publics et privés en vue de financer des projets ayant des retombées sociales ou environnementales. Dans le cadre de la décarbonation, de nombreux gouvernements ont mis sur pied des fonds d'investissement en financement mixte pour soutenir la transition vers une économie faible en carbone. En plus du Fonds de croissance du Canada, notons parmi des exemples dignes de mention dans le monde les suivants :

Australian Clean Energy Finance Corporation (CEFC)

Description: L'objectif du CEFC est de faciliter l'augmentation des flux de financement dans le secteur de l'énergie propre et de faciliter l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES de l'Australie. Le CEFC est un investisseur spécialisé dans la transition de l'Australie vers la carboneutralité d'ici 2050 et a accès à plus de 30 milliards \$ du gouvernement australien.

Programme InvestEU de l'Union européenne

Description: Le programme fournit à l'Union européenne un financement crucial à long terme en mobilisant des fonds privés et publics. Il aide également à mobiliser les investissements privés pour les principales priorités politiques de l'UE, comme la transition verte et numérique, et la compétence en innovation et dans les investissements sociaux. Le budget de l'UE de 26,2 milliards € garantit les investissements des partenaires financiers en augmentant leur capacité à assumer des risques et en permettant de mobiliser au moins 372 milliards € en investissements supplémentaires.

³ « 2023 was the world's warmest year on record, by far », National Oceanic and Atmospheric Administration, www.noaa.gov

⁴ Nature Reviews Earth & Environment, « [Climate policy in 2023](http://www.nature.com) », www.nature.com

⁵ Fonds monétaire international, « La croissance mondiale se maintient alors que la désinflation ralentit et que l'incertitude en matière de politique économique s'accroît », www.imf.org

⁶ Forum économique mondial, Rapport sur les risques mondiaux 2024, www.weforum.org

⁷ Agence internationale de l'énergie, [Base de données sur les politiques](http://www.iea.org), Données et statistiques, www.iea.org



<p>New Zealand Green Investment Finance (NZGIF)</p> <p>Description: La NZGIF est une banque d'investissement verte appartenant à l'État qui investit dans des entreprises, des technologies et des projets évolutifs qui aident à réduire les émissions de GES en Nouvelle-Zélande et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La NZGIF utilise diverses formes de dettes et de capitaux propres, et est en mesure de prendre des positions de risque qui aident à attirer des coinvestisseurs. Elle se concentre sur sept secteurs prioritaires, dont les transports, l'agriculture, les plastiques et les ressources énergétiques distribuées.</p>	<p>United Kingdom National Wealth Fund (NWF)</p> <p>Description: En juillet 2024, le gouvernement britannique s'est engagé à verser 7,3 milliards £ de capitaux publics pour mobiliser des capitaux privés dans la transition du Royaume-Uni vers une économie faible en carbone. Les investissements catalysés par la NWF devraient créer des emplois verts et stimuler la croissance à l'échelle du pays. GAFCC est heureuse d'avoir été consultée par le gouvernement du Royaume-Uni au sujet de la mise sur pied de la NWF.</p>
--	---

En s'appuyant sur des initiatives de financement mixte à l'échelle mondiale, certains nouveaux instruments servant à réduire les risques associés aux politiques et aux projets (comme les mécanismes d'assurance du prix du carbone et les accords d'achat de crédits carbone) ont été présentés comme des outils essentiels pour accroître la viabilité et réduire le coût du capital des projets de décarbonation, réduisant ainsi le coût global de la transition énergétique⁸.

En ce qui concerne le mandat unique du FCC au sujet des mécanismes d'assurance du prix du carbone, y compris les CsD sur le carbone, GAFCC a suivi les développements à l'échelle mondiale pour éclairer sa stratégie et son approche. Divers mécanismes ont été adoptés à travers le monde pour réduire le risque dans divers secteurs, marchés et produits de base liés à la décarbonation. Voici des exemples mondiaux notables de domaines dans lesquels des CsD et des mécanismes similaires d'assurance des prix ont été utilisés relativement à la transition énergétique :

Marchés du carbone: En avril 2024, le gouvernement allemand a dévoilé un programme de CsD sur le carbone calqué sur des contrats de couverture du secteur privé (instruments de couverture des risques). Les entreprises se voient garantir un prix fixe pour les sources d'énergie, ainsi que pour les unités d'émission de carbone. Le niveau de ce financement dépend du prix réel du marché et du coût supplémentaire de l'équipement et de l'exploitation du projet et/ou de la technologie à faible émission de carbone, par rapport à l'option conventionnelle. Dès que le coût de production est inférieur à celui de la fabrication conventionnelle, le flux de paiement doit être inversé et l'État doit recevoir de l'argent des entreprises. Ce programme est en cours d'élaboration et devrait continuer à évoluer au fil du temps. Au-delà de cela, le système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne, le plus grand marché du carbone au monde, a mis en œuvre plusieurs mesures pour stabiliser ce marché, y compris la Réserve de stabilité du marché. Il explore également des mécanismes supplémentaires comme les CsD pour soutenir davantage la stabilité des prix et l'investissement dans les technologies à faibles émissions de carbone.

Énergie renouvelable: Les CsD sont depuis longtemps utilisés pour encourager l'expansion des énergies renouvelables dans des pays comme le Royaume-Uni et la Norvège, ainsi que dans neuf États membres de l'UE. En règle générale, un processus d'appel d'offres est utilisé pour établir le prix d'exercice⁹.

Hydrogène: La Low Carbon Contracts Company (LCCC), propriété du gouvernement britannique, a développé des structures CsD innovantes sur l'hydrogène, malgré la difficulté à définir clairement une valeur marchande. D'autres initiatives de CsD sur l'hydrogène sont en préparation au Japon et en Corée du Sud¹⁰.

Autres projets de réduction des émissions: Le programme néerlandais de longue date SDE ++ tire parti

⁸ Deloitte, « Financing the Green Energy Transition: A US\$50 trillion catch », www.deloitte.com

⁹ European University Institute, RSCAS WP Template 2013, www.eui.eu

¹⁰ The Oxford Institute for Energy Studies, « Contracts for Difference: the Instrument of Choice for the Energy Transition », www.oxfordenergy.org



d'une structure CsD unilatérale qui fonctionne comme un programme de subvention pour une variété de projets d'énergie renouvelable et de réduction des émissions¹¹

Le FCC a déjà mis en place des investissements pour tirer parti de sa capacité de principal émetteur de CsD au Canada. Voir la [Section 4.1.4](#) pour en savoir plus à ce sujet.

En plus des initiatives dirigées par le gouvernement, des solutions du marché privé ont également commencé à émerger, comme celle de Frontier Climate, qui tire parti des accords d'achat de la production pour stimuler le développement de technologies d'élimination du carbone¹². Ces exemples fournissent d'excellentes études de cas à GAFCC, qui cherche à comprendre et à adapter ces outils, le cas échéant, au contexte canadien.

3.2.2. Principaux risques atténués par le FCC

Le FCC aide le Canada à suivre le rythme d'une liste croissante de pays ayant recours à des outils novateurs de financement public pour attirer les importants flux de capitaux privés requis afin d'accélérer le déploiement des technologies nécessaires à la décarbonation et à la croissance de leurs économies.

Les entreprises et les investisseurs connaissent les possibilités de commercialisation et de déploiement des technologies de réduction des émissions, mais sont souvent limités par les risques fréquemment liés à ces opportunités. Le FCC est conçu pour investir son capital afin d'aider à atténuer ces risques et à débloquer le capital au pays et à l'étranger dont le Canada aura besoin pour soutenir la croissance de son économie propre.

Comme mentionné dans ses critères d'investissement (définis à la [Section 4.1.3](#)), le FCC vise principalement à atténuer certains risques, dont le risque lié à la demande, le risque lié aux politiques, le risque réglementaire, le risque d'exécution et le risque de liquidité. Pour ce faire, il doit investir de façon à réduire certains de ces risques ou une part d'entre eux, dans le but de combler l'écart de financement du marché privé et d'attirer du capital additionnel dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone partout au Canada.

3.2.3. Positionnement du FCC par rapport aux initiatives gouvernementales existantes

3.2.3.1. Initiatives fédérales

Le FCC est complémentaire à de nombreuses initiatives fédérales. De même, des politiques, stratégies et programmes d'investissement existants du gouvernement façonnent le contexte dans lequel le FCC exerce ses activités. GAFCC doit bien comprendre les initiatives fédérales, provinciales et territoriales applicables pour parvenir à prioriser ses activités de façon stratégique, notamment en ce qui a trait à la construction du portefeuille, à la recherche et à l'exécution d'opportunités d'investissement, ainsi qu'à la mobilisation des parties prenantes.

Par exemple, voici quelques-unes des stratégies et initiatives fédérales en matière d'économie propre qui s'appliquent au FCC :

¹¹ RVO, Caractéristiques du SDE++, www.rvo.nl

¹² Frontier, www.frontierclimate.com



Plans et cibles climatiques du Canada: Comme de nombreux pays à l'échelle mondiale, le Canada cherche à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Au niveau fédéral, cet engagement est étayé par le Plan de réduction des émissions pour 2030, prévoyant un objectif de réduction de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Pour ce faire, le gouvernement a mis en place des mesures visant l'ensemble de l'économie, dont la tarification du carbone, la réglementation des émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier, des normes sur les combustibles faibles en carbone et d'autres initiatives sectorielles.

Stratégie sur les minéraux critiques: Cette stratégie met l'accent sur les pratiques durables d'exploration, d'extraction, de traitement, ainsi que de fabrication en aval et de recyclage de 31 minéraux critiques essentiels pour les technologies alignées sur le principe de carboneutralité. Elle met l'accent sur l'importance de l'innovation et de l'exploration, et vise à accélérer le développement de projets et la construction d'infrastructures, tout en faisant progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et les communautés potentiellement touchées.

Stratégie sur l'hydrogène: Ce plan exhaustif vise à faire du Canada un chef de file mondial de la production, de l'utilisation et de l'exportation d'hydrogène à faibles émissions de carbone. La stratégie s'appuie sur huit piliers, dont la progression des partenariats stratégiques, l'atténuation des risques liés aux investissements et l'élaboration de plans et de carrefours régionaux pour lier la production d'hydrogène et l'utilisation finale.

Stratégie de gestion du carbone: Cette stratégie vise à accroître les approches servant à capturer le carbone à partir de sources ponctuelles ou de l'atmosphère pour le réutiliser ou le stocker durablement. La stratégie est axée sur l'accélération de l'innovation et de la recherche et développement, la création d'un cadre politique et réglementaire favorable, de même que le soutien à la multiplication de projets et d'infrastructures.

3.2.4.1.1 Complémentarité du mandat du FCC avec les initiatives fédérales existantes

Le mandat du FCC s'ajoute aux initiatives du gouvernement fédéral appuyant l'économie propre du Canada, tout en se distinguant entre autres des façons suivantes.

Vise l'étape de l'investissement: Le FCC cible les projets, les technologies et les entreprises à l'étape de la croissance. Cela distingue le FCC des:

- (i) projets de recherche et développement, de démonstration ou des projets pilotes qui sont financés par des programmes de subventions et de contributions;
- (ii) entreprises en démarrage financées par des fonds de capital de risque;
- (iii) entreprises matures et/ou des entreprises déployant des technologies matures, qui peuvent attirer des investissements du secteur privé par elles-mêmes et aux conditions du marché.

Offre des outils de financement: Le FCC a accès à une vaste gamme d'outils financiers et d'investissement lui permettant d'offrir des formes innovantes d'investissement, y compris des instruments avec lesquels le FCC peut assumer des risques supérieurs au marché pour catalyser les investissements du secteur privé. Cela distingue le FCC des :

- (i) programmes de subventions et de contributions qui accordent des fonds aux entreprises en démarrage;
- (ii) investisseurs du secteur privé qui accordent du financement aux entreprises selon les conditions du marché.



Procure une expertise en exécution: Le mandat du FCC est exécuté par une équipe de professionnels en investissement indépendants, dotés d'une expérience approfondie dans une variété de secteurs et de stratégies, ainsi que d'une expertise dans la structuration et la réalisation d'investissements directs complexes. L'exécution du mandat du FCC est effectuée sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

Contrôle son processus décisionnel: Le FCC et GAFCC exercent leurs activités sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, en maintenant l'autonomie de leurs processus décisionnel et d'exploitation.

Cible des types de projet en particulier: Le FCC est axé sur les projets et les entreprises du secteur privé.

Plus précisément, le FCC ne cible pas, de façon générale, i) les projets de recherche et développement ou de démonstration; ii) les projets pilotes en technologie; iii) les technologies matures ou les entreprises matures qui peuvent attirer suffisamment d'investissements du secteur privé; iv) les investissements de capital de risque; v) les projets détenus par le gouvernement; ou vi) d'autres types d'investissements autrement couverts par d'autres politiques et programmes du gouvernement (y compris ceux financés par des programmes de subventions et de contributions).

3.2.3.2. Priorités provinciales et territoriales

Les priorités provinciales et territoriales sont essentielles pour façonner les marchés canadiens de l'électricité, du carbone et de l'énergie. Les compétences provinciales et territoriales, ainsi que les initiatives législatives, réglementaires et de financement connexes façonneront considérablement le paysage industriel et économique dans lequel le FCC exerce ses activités. Les priorités provinciales et territoriales influencent également la combinaison de parties prenantes, de technologies et d'entreprises qui pourraient chercher à collaborer dans le cadre d'occasions d'investissement. Voici des exemples de priorités et de politiques provinciales pertinentes :

Tableau 1 – Initiatives clés par province et territoire

Province ou territoire	Initiatives clés
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone: L'Alberta maintient un système provincial de tarification de la pollution par le carbone pour l'industrie appelé le règlement TIER (<i>Technology Innovation and Emissions Reduction</i>). La redevance fédérale sur les combustibles s'applique. - Mines et minéraux critiques: Lancé en novembre 2023, le plan vise à fournir davantage d'information géoscientifique publique axée sur les minéraux, à constituer un inventaire des minéraux, et à améliorer le cadre financier et réglementaire. - Production d'électricité: Le marché de l'électricité déréglementé de l'Alberta a commencé en 1996, lorsque l'<i>Electricity Utilities Act</i> est entrée en vigueur. L'Alberta explore et fait actuellement la promotion des technologies des petits et microréacteurs modulaires, et poursuit dans l'intervalle une refonte plus large du marché. - Technologies propres : L'Alberta met en œuvre de multiples stratégies pour réduire l'impact de la production d'énergie sur l'environnement (y compris le CSC, l'ammoniac, la géothermie).
Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone : En avril 2024, la Colombie-Britannique a lancé un nouveau système de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs industriels. Elle maintient également une redevance provinciale sur les combustibles. - Mines et minéraux critiques : La stratégie sur les minéraux critiques de la Colombie-Britannique a mené à l'élaboration de 11 mesures stratégiques de phase 1 actuellement mises en œuvre, y compris la création d'un bureau d'avancement des projets des minéraux critiques. - Technologies propres : La province a adopté le projet de loi 37 en 2022, mettant sur pied l'organisme de réglementation de l'énergie de la Colombie-Britannique et faisant progresser une approche à l'échelle de la province en matière de CSC, y compris les responsabilités élargies des organismes de réglementation pour inclure l'hydrogène, l'ammoniac, le méthanol et les réservoirs de stockage de carbone en plus des activités pétrolières, gazières et géothermiques. La Colombie-Britannique s'est engagée à élaborer un plan d'action pour les transports propres pour 2023. La <i>Low Carbon Fuels Act</i> (loi sur les carburants à faible teneur en carbone) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, et le budget de 2024 alloue 318 millions \$ pour prolonger les programmes et les mesures réglementaires de CleanBC en faveur d'une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2030. La Colombie-Britannique a également créé un bureau de l'hydrogène pour attirer les investisseurs dans le secteur de l'énergie.
Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone : Le système fédéral de tarification de la pollution est mis en œuvre intégralement au Manitoba, y compris la redevance fédérale sur les combustibles et le système de tarification fondé sur le rendement. - Mines et minéraux critiques : La Stratégie sur les minéraux critiques de juin 2023 du Manitoba met l'accent sur la sensibilisation aux avantages des minéraux critiques du Manitoba, la progression de la participation des Autochtones et la simplification du processus de réglementation et de délivrance de permis. - Production d'électricité : Le Manitoba a récemment publié deux documents de planification : « Feuille de route énergétique du Manitoba : la voie vers la prospérité » et le tout premier Plan intégré des ressources de Manitoba Hydro (2023).

Nouveau-Brunswick

- **Tarification du carbone** : La redevance fédérale sur les combustibles s'applique au Nouveau-Brunswick. La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs.
- **Mines et minéraux critiques** : Bien que le Nouveau-Brunswick ne dispose pas actuellement d'une stratégie spécifique pour les minéraux critiques, il s'est engagé à explorer leur potentiel dans un cadre économique plus large.
- **Production d'électricité** : Le Nouveau-Brunswick est déterminé à rehausser sa réputation en tant que pionnier des solutions d'énergie propre, tout en diversifiant son portefeuille d'énergie pour atteindre la carboneutralité. En décembre 2023, la province a dévoilé sa feuille de route pour la transition énergétique de 2035, soulignant quatre initiatives stratégiques clés : l'abordabilité, la sécurité énergétique, la réforme de la réglementation et la croissance économique. Les petits réacteurs modulaires figurent en priorité à l'ordre du jour. La province vise à développer une industrie nucléaire locale, afin de stimuler la croissance de l'emploi et le développement économique.
- **Technologies propres** : Dans le cadre de sa stratégie d'énergie propre, le Nouveau-Brunswick a présenté sa Feuille de route pour l'hydrogène le 30 janvier 2024. Celle-ci prévoit une diminution substantielle des émissions de GES du secteur industriel grâce à l'utilisation de l'hydrogène.

Terre-Neuve-et-Labrador

- **Tarification du carbone** : La redevance fédérale sur les combustibles s'applique à T.-N.-L. La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement pour les émetteurs industriels terrestres et extracôtiers.
- **Mines et minéraux critiques** : Le Plan pour les minéraux critiques de T.-N.-L. a été publié en novembre 2023 dans le but d'atténuer les risques et d'attirer des investissements privés pour l'exploration et d'identifier des projets viables potentiels.
- **Technologies propres** : En novembre 2023, T.-N.-L. et la Colombie-Britannique ont signé une déclaration de coopération pour promouvoir leur intérêt mutuel pour l'énergie propre, y compris l'accélération du développement de l'hydrogène propre. Lancé le 14 mai 2024, le Plan d'action pour le développement de l'hydrogène de T.-N.-L. complète son plan d'action sur les énergies renouvelables et le plan d'action sur les changements climatiques, faisant ainsi progresser le statut de la province en tant que fournisseur mondial d'énergie propre.
Autre : T.-N.-L. a progressé dans le positionnement du secteur pétrolier pour répondre aux besoins énergétiques mondiaux pendant la transition énergétique, tout en prenant des mesures pour réduire l'intensité en carbone du secteur.

Territoires du Nord-Ouest

- **Tarification du carbone** : Les T.N.-O. ont mis en œuvre une taxe territoriale sur le carbone qui est en voie de satisfaire aux exigences du modèle fédéral en matière de rigueur.
 - **Mines et minéraux critiques** : Les T.N.-O. se positionnent comme un épicode de l'exploitation minière des minéraux critiques au Canada, avec six projets de minéraux critiques au début de l'exploitation minière et à un stade avancé d'exploration. Les investissements à l'appui de l'exploitation minière, y compris les investissements fédéraux-territoriaux-autochtones partagés sur la route Tłı̨cẖ, sont une priorité importante pour les T.N.-O.
 - **Production d'électricité** : Le Plan d'action énergétique 2022-2025 comprend des mesures visant à réduire les émissions de GES dans la production d'électricité, à accroître la consommation d'énergie renouvelable dans le chauffage des locaux et à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Le Plan s'ajoute à la Stratégie énergétique 2030, qui vise à atteindre un système énergétique plus sûr, abordable et durable d'ici 2030.
-

Nouvelle-Écosse

- **Tarification du carbone** : La redevance fédérale sur les combustibles s'applique en Nouvelle-Écosse. La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs.
- **Mines et minéraux critiques** : Publiée en mars 2024, la Stratégie sur les minéraux critiques de la Nouvelle-Écosse met l'accent sur 16 minéraux critiques. Elle sera réexaminée tous les cinq ans et des plans d'action seront élaborés chaque année.
- **Production d'électricité** : La Nouvelle-Écosse s'est engagée à fournir 80 % de son énergie en énergies renouvelables d'ici 2030, en mettant la priorité sur le développement de l'énergie éolienne en mer. L'*Energy Reform Act* de 2024 établit un organisme de réglementation de l'énergie autonome et un opérateur de réseau électrique indépendant. Malgré les défis réglementaires qui ont mené au retrait d'un réseau marémoteur flottant proposé dans le passage Minas, l'énergie marémotrice continue de se développer en Nouvelle-Écosse.
Technologies propres : Investir en Nouvelle-Écosse a déterminé que le secteur des technologies propres était prioritaire dans le développement économique. La Nouvelle-Écosse a publié son Plan d'action sur l'hydrogène vert en décembre 2023. Le Fonds pour les carburants propres, lancé en mai 2024, vise à aider les industries et les entreprises à adopter des carburants à faibles émissions de carbone et renouvelables comme l'hydrogène vert, le gaz naturel renouvelable, les biocarburants et la biomasse durable.

Nunavut

- **Tarification du carbone** : Le système fédéral de tarification de la pollution est mis en œuvre dans son intégralité au Nunavut, y compris la redevance fédérale sur les combustibles et le système de tarification fondé sur le rendement.
- **Mines et minéraux critiques** : Le Nunavut abrite huit minéraux critiques et trois mines d'or en exploitation. Il priorise actuellement la mise en œuvre de sa stratégie d'exploration et d'exploitation minières, et élabore le Plan d'aménagement du territoire du Nunavut.
- **Production d'électricité** : Le Nunavut dépend fortement des combustibles fossiles qu'il importe pour sa consommation énergétique, mais explore les possibilités de production d'énergie renouvelable et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Ontario

- **Tarification du carbone** : La redevance fédérale sur les combustibles s'applique en Ontario. La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement appelé Normes de rendement à l'égard des émissions pour les émetteurs industriels.
- **Mines et minéraux critiques** : Dans le cadre de la Stratégie ontarienne relative aux minéraux critiques, la province cherche à développer son secteur minier, en particulier dans la région au nord de la province, connue sous le nom de Cercle de feu. Elle se concentre sur le soutien des infrastructures essentielles dans cette région et vise à mieux la relier au secteur manufacturier au sud de l'Ontario.
- **Production d'électricité** : L'Ontario se concentre sur le développement de l'infrastructure de transport pour soutenir les zones à forte croissance dans les secteurs minier et industriel du Nord et de l'Est de l'Ontario et dans les environs d'Ottawa. Elle met l'accent sur la production hydroélectrique et nucléaire, et en particulier sur le développement de petits réacteurs modulaires. Elle poursuit également le développement de plusieurs nouveaux projets de stockage d'énergie.
- **Technologies propres** : Le budget de 2024 a annoncé des mesures pour soutenir les projets qui aideront à intégrer l'hydrogène dans le réseau de l'Ontario.

Île-du-Prince-Édouard

- **Tarification du carbone** : Le système fédéral de tarification de la pollution est entièrement mis en œuvre à l'Île-du-Prince-Édouard, y compris la redevance fédérale sur les combustibles et le système de tarification fondé sur le rendement.
 - **Production d'électricité** : La province cherche à atteindre la carboneutralité en matière d'énergie d'ici 2030 et en matière d'émissions de GES d'ici 2040. Elle développe une infrastructure de production d'énergie renouvelable et de stockage d'énergie, tout en explorant le potentiel régional des petits réacteurs modulaires. La province étudie la façon de transformer Maritime Electric en société d'État. Une nouvelle stratégie énergétique globale est attendue plus tard en 2024.
 - **Technologies propres** : L'Île-du-Prince-Édouard fait progresser le développement des technologies propres au moyen d'initiatives comme le Cleantech Park, le Cleantech Learning and Innovation Centre et la Cleantech Academy.
-

Québec

- **Tarification du carbone** : Le Québec maintient un système provincial de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES depuis 2013 dans le cadre de la Western Climate Initiative, partageant avec la Californie un marché d'échange de droits d'émissions lié à l'international.
- **Mines et minéraux critiques** : Le Québec vise à devenir un chef de file dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques (y compris la production, la transformation et le recyclage), et a déposé un projet de loi visant à modifier la *Loi sur les mines*. La phase 2023-2025 du Plan d'action sur les minéraux critiques et stratégiques a fait passer la liste des minéraux critiques du Québec de 22 à 28 minéraux.
- **Production d'électricité** : Le réseau actuel sera insuffisant pour répondre à la croissance prévue de la demande. La province envisage la construction de barrages hydroélectriques supplémentaires, ainsi que l'ajout d'énergie renouvelable et nucléaire.
- **Technologies propres** : Le Québec soutient la *Vallée de la Transition énergétique* pour accélérer le développement de la filière des batteries, de l'électrification des transports, de l'hydrogène vert et de la décarbonation industrielle des ports.

Saskatchewan

- **Tarification du carbone** : La redevance fédérale sur les combustibles s'applique en Saskatchewan. La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement pour les émetteurs industriels, qui a été élargi en 2023 pour inclure tous les grands secteurs industriels.
- **Mines et minéraux critiques** : Publiée en 2023, la stratégie sur les minéraux critiques de la Saskatchewan vise à améliorer la compétitivité et l'innovation dans le secteur, en particulier en misant sur l'expansion des éléments de potasse, d'uranium, d'hélium et de terres rares.
- **Production d'électricité** : La province collabore avec l'Ontario, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick à l'élaboration et au déploiement de petits réacteurs modulaires; quatre projets devraient être déployés entre 2034 et 2042.
- **Autre** : La Saskatchewan encourage de nouvelles configurations de forage de puits de pétrole et a amélioré les programmes existants, comme le Programme incitatif à l'innovation pétrolière en Saskatchewan.

Yukon

- **Tarification du carbone** : Le système fédéral de tarification de la pollution est mis en œuvre dans son intégralité au Yukon, y compris la redevance fédérale sur les combustibles et le système de tarification fondé sur le rendement.
 - **Mines et minéraux critiques** : Le Yukon a lancé un plan d'engagement public important, visant à moderniser la législation liée à son secteur minier.
 - **Production d'électricité** : L'élargissement de l'accès à l'électricité propre, abordable et fiable est une priorité majeure pour le Yukon. Parmi les projets identifiés dans son plan énergétique de 10 ans, seul l'agrandissement d'Atlin Hydro est activement en cours. Le plan énergétique de l'électricité du Yukon devrait être publié à l'été 2024, et un plan intégré des ressources devrait être publié d'ici la fin de 2025.
 - **Technologies propres** : L'innovation est un domaine d'action clé de la stratégie Notre avenir propre 2020 du Yukon.
 - **Autre** : Le Yukon a signé l'Accord Arctique de l'Ouest – Tariuq (zone extracôtière) avec la l'Inuvialuit Regional Corporation, le Canada et les T.N.-O. Cet accord établit une cogestion et un partage des revenus avec un rôle plein et égal pour les Inuvialuit afin qu'ils participent à la prise de décisions sur le développement du pétrole, du gaz et des énergies renouvelables dans la région visée par le règlement.
-



3.2.4. Survol des secteurs d'activités du FCC

Conformément à l'ÉPR du FCC, il est attendu du FCC qu'il harmonise son portefeuille avec le plan économique du Canada. En particulier, on s'attend à ce que le FCC fasse des progrès importants dans les transactions favorisant une variété de secteurs liés aux technologies propres, ainsi qu'il soutienne la décarbonation des émetteurs lourds.

Technologies propres

Le FCC continuera à fournir du financement aux entreprises en croissance au-delà de l'étape de démonstration de la technologie, lorsqu'elles auront dépassé la première étape de capital de risque, mais qu'elles comporteront encore des risques, dont le risque de commercialisation, qui les empêchent d'attirer des capitaux de la part d'investisseurs à un stade plus avancé. Ce faisant, le FCC veillera à combler l'écart de financement dans l'écosystème canadien des technologies propres et à soutenir le développement et la croissance continues des entreprises du secteur.

Voir la [Section 3.2.4 iv\) Technologies propres](#) ci-dessous pour en savoir plus sur le secteur et le rôle que peut jouer le FCC dans les projets de technologies propres.

Décarbonation des grands émetteurs

L'industrie lourde et l'industrie pétrolière et gazière représentent respectivement 11 % et 31 % des émissions totales du Canada. Ces secteurs ont souvent des émissions à source ponctuelle unique qui conviennent parfaitement au captage du carbone et à la séquestration permanente. GAFCC est d'avis que le CSC jouera un rôle central pour la décarbonation des émissions de sources ponctuelles du Canada dans les industries difficiles à décarboner.

La stratégie de captage du carbone du FCC comporte trois volets : (i) appuyer le déploiement de grands projets de captage et d'infrastructures essentielles (carrefours et pipelines), au plus bas coût, (ii) contribuer à l'avancement sélectif d'un projet de type premier du genre (FOAK) avec le potentiel d'augmenter les cas d'utilisation du CSC, et (iii) accélérer la technologie en soutenant la croissance de la propriété intellectuelle du CSC au Canada et l'avancement des technologies commercialement non éprouvées.

Voir la [Section 3.2.4 i\) Captage et stockage du carbone](#) ci-dessous pour en savoir plus sur le secteur et le rôle que peut jouer le FCC dans les projets de CSC.

Pour bien s'acquitter de son mandat, le FCC concentre ses activités d'investissement sur les secteurs suivants :

- (i) Captage et stockage du carbone;
- (ii) Hydrogène;
- (iii) Biocarburants;
- (iv) Technologies propres;
- (v) Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone;
- (vi) Électrification et écologisation de l'électricité.

Chacun de ces secteurs compte son propre lot de défis et d'opportunités qui sont tous évalués au moment de structurer et de réaliser les investissements. De plus, il est important de noter que ces secteurs font aussi l'objet de divers risques qui peuvent affecter la disponibilité, ainsi que la viabilité financière des opportunités d'investissement s'inscrivant dans le mandat du FCC. Certains facteurs externes, comme les coûts technologiques, l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande, les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que le cadre réglementaire en évolution constante peuvent affecter la réalisation du mandat du FCC.



(i) Captage et stockage du carbone

Le captage et stockage du carbone (« CSC ») désigne le processus de captage des émissions de CO₂ provenant des processus industriels à fortes émissions de carbone, puis leur compression pour le transport et le stockage en formations géologiques souterraines. Le CSC représente une solution intéressante pour décarboner les secteurs qui y parviennent difficilement, comme la production d'énergie, la fabrication lourde et d'autres processus industriels.

Le captage est habituellement réalisé en construisant une installation qui traite les flux de gaz de carneau. Les principales méthodes de captage de ces gaz utilisent des solvants et des sorbants, des membranes, ainsi que de la cryotechnique. Le CO₂ peut être capté soit avant ou après un processus de combustion, mais les processus de captage précombustion sont les plus viables à l'heure actuelle sur le plan commercial. Une solution de rechange technologiquement prometteuse consiste à capter le CO₂ à l'aide de la technologie de capture atmosphérique directe, qui extrait le CO₂ de l'air ambiant, plutôt que des flux de gaz de carneau issus d'un processus industriel. Après le captage, le carbone doit être transporté à son lieu de stockage.

Le transport du carbone implique la compression du CO₂ à haute pression, puis sa liquéfaction pour réduire son volume afin d'en faciliter le transport. Le CO₂ peut être expédié par poids lourds, trains de marchandises et navires. Il peut aussi être transporté par pipeline. Or, ce mode exige plus de capitaux, mais il est aussi plus avantageux lorsque déployé à grande échelle (c'est-à-dire lorsqu'il est utilisé pour plusieurs projets de CSC).

Le stockage de CO₂ nécessite l'utilisation de puits d'injection pour pomper le CO₂ comprimé en formations géologiques très profondes, notamment des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés ou des aquifères salins. Les principales activités des opérations de stockage de carbone sont l'injection, la surveillance et le déclassement. Lorsque ces projets tirent à la fin de leur vie utile, les propriétaires des sites sont tenus de déclasser toutes les installations et infrastructures en surface, y compris le scellement et la sécurisation des puits d'injection, avant de les abandonner. La surveillance du site de stockage doit se poursuivre pendant plusieurs années après son déclassement, afin de s'assurer que le CO₂ demeure enfoui de façon sécuritaire.

Rôle potentiel du FCC : Le FCC veille à fournir des solutions d'investissement pour les projets de CSC qui aideront à réduire les coûts en capital des projets, tout en réduisant les risques de certains éléments qui ont auparavant dissuadé le secteur privé. Le FCC s'attend à pouvoir le faire en déployant des structures de financement innovantes, à l'aide d'une combinaison de capitaux propres, de dettes, de contrats et d'autres instruments financiers sur mesure.

À ce jour, le FCC a annoncé quatre transactions dans le secteur du CSC au sein d'une gamme variée d'applications, allant d'un projet de valorisation énergétique des déchets pour la production de nouvelle énergie propre, à la décarbonation des sables bitumineux du Canada¹³.

Le FCC a notamment annoncé un nouveau partenariat de CSC avec Strathcona Resources Ltd., qui représente une approche unique en son genre en matière de partage des risques liés au CSC. Conformément à ce partenariat, le FCC et Strathcona construiront une infrastructure de CSC dans les installations de Strathcona, en Saskatchewan et en Alberta, où les sables bitumineux font l'objet d'un drainage par gravité au moyen de la vapeur. Grâce à ce partenariat, Strathcona pourra capter et stocker définitivement jusqu'à deux millions de tonnes de dioxyde de carbone par année. Le FCC et Strathcona financeront le projet chacun jusqu'à hauteur de 1 milliard \$. Ce modèle de partenariat permet à l'émetteur de conserver le risque lié aux prix du carbone, et à FCC de partager le risque lié aux coûts du projet et à l'efficacité du captage.

Le partenariat devrait améliorer la compétitivité à long terme de l'une des industries canadiennes les plus émettrices en faisant progresser les projets commerciaux de CSC à grande échelle au fil du temps et en démontrant les résultats de la décarbonation de façon fiscalement prudente. Le FCC prévoit d'élargir son modèle à d'autres émetteurs et d'autres secteurs avec le temps, et considère cette structure de transaction comme une approche fiscalement prudente et facilement reproductible dans les investissements de décarbonation nécessitant beaucoup de capital.

¹³Entropy, Varme, Strathcona Resources et Svante – voir la Section 0 pour plus de détails.



(ii) Hydrogène

L'hydrogène est un carburant de remplacement propre, qui n'émet aucun GES lors de sa combustion en vue de produire de l'énergie (la combustion de l'hydrogène avec l'oxygène crée de l'eau). L'hydrogène est la molécule la plus légère de la planète et possède la plus haute énergie massique de tous les carburants, en fonction de la masse. Pour cette raison, l'hydrogène est la source de carburant alternative pour de nombreuses applications industrielles, dont la production d'acier et de ciment, car il peut être utilisé pour générer des températures très élevées. En plus de ses utilisations industrielles, l'hydrogène présente aussi un potentiel d'applications dans les industries comme le transport lourd, le chauffage et l'alimentation énergétique des bâtiments, ainsi que la production et le stockage d'énergie.

Environ 95 % de l'hydrogène utilisé de nos jours est produit à partir du reformage du méthane à la vapeur (« RMV »)¹⁴, dans le cadre duquel le gaz naturel est décomposé à l'aide de la vapeur pour créer de l'hydrogène, ainsi que le CO₂ comme sous-produit. L'hydrogène produit par le RMV est connu sous le nom d'hydrogène gris en raison du niveau élevé d'émissions de CO₂ associé à sa production. Il est aussi possible de produire de l'hydrogène à l'aide d'autres méthodes « propres », comme l'hydrogène bleu ou vert. Ces méthodes de production propre visent à réduire l'intensité carbonique du produit final. Cependant, seul 0,07 % de l'hydrogène produit mondialement utilise ces méthodes¹⁵ étant donné leur coût actualisé élevé comparativement aux autres solutions plus émettrices. Les méthodes de production d'hydrogène les plus courantes sont :

- (i) Hydrogène gris : production d'hydrogène par RMV;
- (ii) Hydrogène bleu : production d'hydrogène par RMV, tout en utilisant le CSC pour capter et réduire les émissions de CO₂, mais sans les éliminer complètement;
- (iii) Hydrogène vert : utilisation de l'électricité pour décomposer les molécules de H₂O (par électrolyse) afin de créer l'hydrogène, et de l'oxygène comme unique sous-produit (ne génère pas d'émissions en supposant que de l'énergie renouvelable a été utilisée comme source d'électricité).

Rôle potentiel du FCC: Le développement d'installations d'hydrogène propre commercialement viables au Canada nécessitera un apport important en capital. Non seulement faudra-t-il bâtir les nouvelles installations de production, mais il faudra aussi plus de projets d'énergie à faibles émissions de carbone pour permettre la progression des infrastructures d'hydrogène vert. Le FCC s'attend à ce que la croissance de l'industrie de l'hydrogène propre au Canada entraîne une forte création d'emplois dans les secteurs de l'hydrogène propre et des énergies renouvelables.

Afin de soutenir la croissance de cette industrie au Canada, le FCC discute avec de nombreuses parties prenantes au sein de projets d'hydrogène propre commercialement viables pour comprendre leurs défis. Il collaborera également avec des développeurs de grande qualité pour accélérer le développement des projets d'hydrogène vert et bleu commercialement viables à l'échelle du pays. Ce faisant, le FCC vise à analyser la capacité du Canada à attirer un plus grand nombre de développeurs de projets et de fournisseurs de capitaux au pays au fil du temps.

(iii) Biocarburants

La bioénergie est une énergie produite à partir de substances organiques, connues sous le nom de biomasse. Celle-ci peut être utilisée dans la production de biocarburants, de chauffage, d'électricité et de produits. Le biocarburant est fabriqué à partir de la biomasse (souvent de déchets, de matières végétales ou animales), contrairement au processus plus lent de la formation des combustibles fossiles. Il peut ensuite être mélangé à du combustible traditionnel ou, dans certains cas, à un carburant de substitution entièrement fongible en remplacement du combustible fossile. Les biocarburants se déclinent en plusieurs formes, dont le biogaz (gaz naturel renouvelable) et les biocarburants liquides (diesel renouvelable, carburant d'aviation durable).

¹⁴ Encyclopedia of Sustainable Technologies, « Methane Steam Reforming », ScienceDirect, juillet 2017.

¹⁵ Clean Energy Canada, « Hydrogen as part of Canada's energy transition », juillet 2020.



Le gaz naturel renouvelable (“GNR”) est un type de biogaz qui ne diffère pas du gaz naturel conventionnel et peut être utilisé sans modifier l'équipement de distribution ni les appareils qui en font l'utilisation finale. Le GNR provient habituellement de l'une des trois méthodes suivantes :

- (i) Gaz issu des sites d'enfouissement : considéré comme l'une des plus anciennes méthodes de production de biogaz, le gaz issu des sites d'enfouissement est un sous-produit naturel provenant de la décomposition de matières organiques dans les sites d'enfouissement qui crée de grandes quantités de méthane;
- (ii) Digestion anaérobie : méthode utilisant une bactérie pour décomposer des matières organiques, comme du fumier ou des eaux usées, et dégager du biogaz. Ce biogaz est ensuite amélioré et décontaminé, afin de produire le GNR;
- (iii) Gazéification thermique : méthode utilisant la chaleur pour décomposer des matières organiques, comme des déchets agricoles et forestiers, et dégager du biogaz. Ce biogaz est ensuite amélioré et décontaminé, afin de produire le GNR.

Sous réserve de vérifications liées aux émissions de son cycle de vie, le GNR peut être considéré comme une source d'énergie carboné négative et offrir une solution aux émissions de méthane. Le méthane contribue fortement à l'effet de serre dans l'atmosphère, en étant 25 fois plus puissant¹⁶ que le CO₂ pour emprisonner la chaleur dans l'atmosphère. Parmi les exemples d'activités productrices de méthane, on pense notamment à l'agriculture, au traitement des eaux usées, aux sites d'enfouissement, à l'exploitation du charbon et à certains processus industriels. En produisant le GNR, le méthane qui aurait autrement été relâché dans l'atmosphère est plutôt capté et transformé en biogaz. Après avoir traité le biogaz, il est possible d'utiliser le GNR qui en découle comme carburant renouvelable pour remplacer la consommation de combustibles fossiles dans les secteurs difficiles à électrifier, comme le chauffage des bâtiments, ainsi que divers processus industriels.

Parmi les autres biocarburants, on retrouve les biocarburants liquides, comme le biodiesel, le diesel renouvelable et le carburant d'aviation durable. Les biocarburants liquides sont habituellement produits en traitant la biomasse par transestérification de lipides, plutôt que par digestion anaérobie. Ils sont principalement utilisés en remplacement des carburants conventionnels dans de nombreux secteurs liés au transport, comme l'aviation (carburant d'aviation durable) et le transport par camion (le biodiesel et le diesel renouvelable), ainsi que d'autres applications lourdes, comme la construction, les mines et les équipements d'agriculture.

Rôle potentiel du FCC : Même si les biocarburants sont rapidement accessibles pour les consommateurs, le secteur est tout de même confronté à de nombreux défis qui ralentissent leur adoption généralisée, notamment le risque lié à la matière première, les coûts élevés et les importants investissements en amont associés aux projets. Le FCC s'efforcera de catalyser la croissance du secteur canadien des biocarburants en développant des partenariats stratégiques avec des chefs de file en production pour accélérer les nouveaux projets et attirer du capital additionnel de la part des investisseurs du secteur privé.

(iv) Technologies propres

Le secteur des technologies propres englobe un large éventail d'entreprises qui développent des produits et des technologies ou offrent des services contribuant aux efforts mondiaux de décarbonation. Ces entreprises exercent leurs activités dans une gamme variée de secteurs, dont l'énergie et l'électricité, les matériaux, les produits chimiques, le transport et la logistique, les bâtiments, la nourriture, l'agriculture et les industries. Les entreprises de technologies propres peuvent varier en taille, en étape de développement et en niveau d'intensité du capital (avec un modèle d'affaires qui investit peu ou beaucoup en actifs).

Le secteur canadien des technologies propres s'est élargi considérablement au cours des dernières années : la valeur totale de ses transactions a augmenté à un taux de croissance annuel composé d'environ 20 % au cours des dix dernières années¹⁷. Malgré cette croissance, le secteur demeure à ses premières étapes de développement et est principalement composé de petites et moyennes entreprises.

¹⁶Environmental Protection Agency des États-Unis, « Importance of Methane », mai 2023.

¹⁷ Base de données de Pitchbook, mars 2024.



Le secteur des technologies propres devrait jouer un rôle important dans la décarbonation de l'économie mondiale, mais aussi pour soutenir le Canada dans l'atteinte de ses objectifs climatiques à long terme. Selon l'Agence internationale de l'énergie¹⁸, environ 50 % des réductions totales des émissions requises pour atteindre la carboneutralité mondialement d'ici 2050 devraient provenir des technologies en développement ou pas encore commercialement disponibles. L'accélération du développement, de la commercialisation et du déploiement de ces technologies en démarrage est par conséquent cruciale pour soutenir la décarbonation de l'économie canadienne, en particulier dans les secteurs difficiles à décarboner (comme l'énergie, le transport, l'agriculture, les industries et les bâtiments), ainsi que pour positionner le Canada dans un rôle clé sur le marché mondial de la décarbonation.

En plus de jouer un rôle essentiel dans la décarbonation de l'économie canadienne, la croissance du secteur des technologies propres devrait aussi fournir d'importants avantages économiques. Selon Statistique Canada, les secteurs des technologies propres et de l'environnement représentaient 2,9 % du PIB canadien en 2021 (73 milliards \$) et procuraient plus de 314 000 emplois¹⁹. Comme le marché mondial des technologies propres devrait avoir atteint 3,3 mille milliards \$ en 2022²⁰, les entreprises canadiennes pourront non seulement croître au pays, mais aussi sur le marché international (plus vaste et en croissance), et même se positionner parmi les chefs de file mondiaux.

Rôle potentiel du FCC : Sous réserve d'un contrôle diligent, le FCC fournira du financement aux entreprises en croissance au-delà de l'étape de démonstration de la technologie, lorsqu'elles auront dépassé la première étape de capital de risque, mais qu'elles comporteront encore des risques, dont le risque de commercialisation, qui les empêchent d'attirer des capitaux de la part d'investisseurs à un stade plus avancé. Ce faisant, le FCC veillera à combler l'écart de financement dans l'écosystème canadien des technologies propres et à soutenir le développement continu des entreprises du secteur.

De plus, le FCC jouera un rôle clé dans le développement de cet écosystème d'investisseurs canadiens. Il appuiera les gestionnaires de placement sur le marché privé dans leurs efforts de financement en effectuant des engagements stratégiques auprès de gestionnaires aux vues similaires. Ce faisant, le FCC attirera du capital privé additionnel au sein de l'écosystème d'investisseurs canadiens en technologies propres, en élargissant la réserve de capital disponible pour financer ces entreprises.

À ce jour, le FCC a annoncé une transaction directe dans le secteur des technologies propres²¹ concernant une entreprise qui développe des projets d'énergie géothermique de nouvelle génération, de même que deux engagements dans des fonds²².

(v) Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone

Les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone représentent un secteur vaste. Ce dernier englobe les projets et les entreprises participant au développement de chaînes d'approvisionnement nouvelles ou existantes en matériaux qui favorisent la croissance de l'économie propre du Canada. Cela comprend le développement de l'industrie des minéraux critiques au Canada, qui servent d'intrants clés pour de nombreuses technologies propres essentielles aux objectifs de décarbonation à long terme du pays.

Les minéraux critiques ont peu ou pas de substituts, une disponibilité limitée, de même qu'une valeur stratégique pour le développement de technologies ou de produits essentiels²³. Le Canada et d'autres pays ont dressé leurs propres listes de minéraux critiques (qui reflètent la réalité de leurs économies respectives). Cependant, ces listes pourraient changer au fil du temps, puisque les développements technologiques et économiques affecteront l'offre et la demande mondiale pour les différents produits de base.

¹⁸ Agence internationale de l'énergie, « Energy Technology Perspectives », janvier 2023.

¹⁹ Gouvernement du Canada (Bureau de l'économiste en chef), « Le secteur canadien de l'environnement et des technologies propres », juillet 2023.

²⁰ Exportation et développement Canada, « Avenir radieux pour les technologies propres au Canada », octobre 2020.

²¹ Eavor, voir la Section 0 pour plus de détails.

²² Idéaliste Capital et MKB, voir la Section 0 pour plus de détails.

²³ Gouvernement du Canada, « Stratégie canadienne sur les minéraux critiques », décembre 2022.



À l'heure actuelle, la liste canadienne comporte 34 minéraux critiques. Pour y figurer, un minéral doit satisfaire aux deux critères suivants :

- la chaîne d'approvisionnement est menacée;
- il y a une chance raisonnable que le minerai soit produit par le Canada.

Il doit également satisfaire à l'un des critères suivants :

- être essentiel à la sécurité économique ou nationale du Canada;
- être requis pour la transition nationale vers une économie durable à faibles émissions de carbone et numérique;
- positionner le Canada comme un partenaire durable et stratégique au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les minéraux critiques canadiens sont importants pour les objectifs de décarbonation mondiaux, car ils servent d'intrants clés pour diverses technologies propres et applications de fabrication de pointe, comme les panneaux solaires, les éoliennes, les véhicules électriques et les composantes de batteries. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale pour les minéraux critiques devrait plus que doubler d'ici 2030²⁴ (en vertu de son scénario des engagements annoncés), car les pays du monde entier se tournent vers l'électrification et la transition énergétique, et que le captage des énergies renouvelables occupe une part croissante de la production énergétique mondiale. Cela démontre l'importance de développer un approvisionnement résilient, car la croissance de la demande pourrait entraîner d'éventuels déséquilibres de l'offre et de la demande, lesquels pourraient créer de la volatilité sur les marchés mondiaux des produits de base. De possibles contraintes d'approvisionnement affecteraient la capacité du Canada à effectuer sa transition vers une économie sobre en carbone et à répondre à ses objectifs de décarbonation à long terme.

En plus de développer un approvisionnement résilient de minéraux critiques, il sera stratégiquement capital pour le Canada et ses partenaires commerciaux d'investir dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, notamment les activités en amont, médianes et en aval. Pour l'heure, les activités de traitement de plusieurs minéraux critiques sont concentrées sur le plan géographique, ce qui expose leur approvisionnement mondial à divers risques économiques et géopolitiques. Toujours selon l'Agence internationale de l'énergie²⁵, la Chine contrôlait plus de 50 % de la capacité mondiale de traitement de plusieurs minéraux critiques en 2022, dont le cobalt, le lithium, le graphite et les éléments des terres rares. Ce niveau de concentration met en lumière l'importance stratégique pour le Canada d'investir dans ses capacités internes à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques, et de les développer.

Aperçu de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques

- (i) Exploration (en amont) : la recherche pour les dépôts de minéraux critiques qui répondent aux seuils minimums en matière de volume et de concentration.
- (ii) Extraction (en amont) : les activités liées à l'extraction des minéraux critiques de la terre, principalement en surface ou souterraine.
- (iii) Traitement (médiane) : les activités axées sur la transformation des minéraux en une forme adaptée pour la fabrication, via le traitement, l'extraction chimique et le raffinage.
- (iv) Fabrication de produits (en aval) : les activités axées sur la fabrication de composantes utilisées dans les technologies propres.
- (v) Recyclage : les activités axées sur l'extraction et le recyclage de matériaux provenant des produits en fin de vie, comme les batteries à lithium-ion.

²⁴ Agence internationale de l'énergie, « Critical Minerals Market Review 2023 », juillet 2023.

^{25,26} Agence internationale de l'énergie, « World Energy Outlook », novembre 2022.



Rôle potentiel du FCC : Le FCC investira dans des projets et des entreprises qui font progresser le développement des chaînes d'approvisionnement de minéraux critiques, nouvelles ou existantes, ainsi que d'autres matériaux qui appuieront les objectifs de décarbonation à long terme du Canada. Le FCC pourrait investir à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, notamment dans les activités minières et les infrastructures connexes, le traitement, la fabrication, ainsi que le recyclage. À cette fin, le FCC s'efforcera d'attirer du capital du secteur privé pour alimenter la croissance économique et la création d'emplois, tout en renforçant la chaîne d'approvisionnement de minéraux critiques et d'autres matériaux essentiels pour le Canada, ainsi que pour ses alliés et ses partenaires commerciaux.

(vi) Électrification et écologisation de l'électricité^{26,27}

L'électrification peut être définie sommairement comme le remplacement des processus alimentés aux combustibles fossiles par des solutions électriques.

Écologisation de l'électricité

Afin de soutenir l'électrification du transport, des bâtiments et d'autres processus industriels, les pays du monde entier devront investir dans les technologies et les infrastructures qui permettent l'intégration des énergies renouvelables, ainsi que les sources de remplacement pour la production d'énergie sobre en carbone à l'échelle de leurs réseaux énergétiques. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale en électricité pour la consommation énergétique finale devrait augmenter d'environ 4,0 % par année entre 2022 et 2030, et devra s'accroître davantage afin d'atteindre l'objectif de son scénario de carboneutralité. Cette croissance devra toutefois être accompagnée d'une capacité de production d'énergie sobre en carbone supplémentaire, ainsi que des infrastructures de soutien nécessaires.

Rôle potentiel du FCC : Afin de tirer pleinement parti du potentiel de réduction des émissions de l'électrification, le Canada devra s'assurer de répondre à la demande croissante en électricité en produisant des sources d'énergie propre et sobre en carbone. Le FCC veillera à soutenir l'électrification des transports, des bâtiments et de divers processus industriels en investissant dans les projets et les entreprises qui, bien que pas encore matures commercialement, fournissent des technologies et des infrastructures qui favorisent et soutiennent l'électrification d'une vaste gamme de secteurs.

De plus, le FCC veillera à investir dans les projets et les entreprises qui facilitent l'intégration d'énergies renouvelables et d'autres sources énergétiques à faibles émissions de carbone (comme les petits réacteurs modulaires, l'énergie géothermique, les installations de production d'électricité au gaz naturel réduite, etc.) dans le réseau énergétique canadien.

À ce jour, le FCC a annoncé deux transactions dans ce secteur²⁸. Dans la transaction concernant un nouveau projet d'efficacité énergétique dans le secteur du chauffage urbain, le FCC a déployé le premier contrat sur différence sur la politique carbone au Canada, offrant la certitude qui permettra au projet d'atteindre sa décision d'investissement finale et de déployer de nouvelles technologies durables.

²⁷ Régie de l'énergie du Canada, « Avenir énergétique du Canada en 2023 », juin 2023.

²⁸ Varme Energy et Eavor Technologies, voir la Section 0 pour plus de détails.



4. Activités, risques, résultats attendus et rendement

4.1. Activités de FCC

4.1.1. Activités principales

Investissements : GAFCC réalise toutes les activités d'investissement du FCC. Celles-ci s'inscrivent dans un ensemble plus vaste et exhaustif de services de gestion d'actifs fournis au FCC, conformément aux modalités de l'EGA.

Tableau 2 - Transactions annoncées à ce jour

<p>MKB</p> <p>Engagement de 50 millions \$ envers le Fonds Partenaires MKB III, afin de contribuer à accroître l'impact de la stratégie de la société, axée sur l'accélération de la transition énergétique et la promotion de la croissance et de l'innovation dans le secteur canadien des technologies propres.</p> <p>Août 2024, Communiqué de presse</p>	<p>Svante</p> <p>Engagement de financement de 100 millions \$ US envers Svante, un fournisseur mondial de solutions de captage et d'élimination du carbone. Une première tranche de 50 millions \$ US sera notamment utilisée pour accélérer et réduire les risques liés aux projets commerciaux « inédits » (FOAK) en cours, et une seconde tranche pourra être utilisée pour le développement et la construction de projets, principalement au Canada.</p> <p>Août 2024, Communiqué de presse</p>
<p>Strathcona Resources</p> <p>Partenariat stratégique totalisant jusqu'à 2 milliards \$ pour construire des projets de CSC sur les installations de sables bitumineux en Saskatchewan et en Alberta; une première dans le secteur canadien du pétrole lourd. Ce partenariat représente une approche innovante de partage des risques liés au CSC.</p> <p>Juillet 2024, Communiqué de presse</p>	<p>Markham District Energy</p> <p>CsD bilatéraux visant à réaliser l'investissement nécessaire pour remplacer les chaudières au gaz naturel par un système de récupération de chaleur des eaux usées, afin de fournir aux résidents des services énergétiques à faibles émissions de carbone, fiables et à prix concurrentiel.</p> <p>Juin 2024, Communiqué de presse</p>
<p>Gibson Energy et Varme Energy</p> <p>Partenariat stratégique pour développer la première installation de valorisation énergétique des déchets dotée d'une technologie de CSC au Canada. Le projet vise à produire de l'énergie propre tout en réduisant les déchets acheminés aux sites d'enfouissement et en faisant la promotion d'une économie circulaire.</p> <p>Juin 2024, Communiqué de presse</p>	<p>Fonds d'Impact climatique Idéaliste</p> <p>Engagement de 50 millions \$ dans un fonds canadien axé sur la commercialisation, la croissance et l'accélération i) de la décarbonation de l'apport en énergie et processus industriels, ii) de l'électrification des transports, et (iii) de l'économie circulaire.</p> <p>Mars 2024, Communiqué de presse</p>
<p>Entropy</p> <p>Investissement allant jusqu'à 200 millions \$ dans Entropy, jumelé à un premier accord d'achat de crédits carbone à tarif fixe mondial à long terme pouvant aller jusqu'à un million de tonnes par année pour investir dans des projets canadiens de CSC qui pourraient réduire considérablement les émissions au Canada et dans le monde.</p> <p>Décembre 2023, Communiqué de presse</p>	<p>Eavor Technologies</p> <p>Engagement de 90 millions \$, sous forme d'actions privilégiées, pour réduire l'écart de financement et accroître les solutions technologiques en géothermie, préserver la propriété intellectuelle et créer des emplois au pays.</p> <p>Octobre 2023, Communiqué de presse</p>



4.1.2. Recherche d'opportunités

Afin de s'assurer d'une approche équitable pour la recherche d'opportunités d'investissement, GAFCC emploie une stratégie à deux volets qui comprend (i) une stratégie de communication active, ainsi qu'une (ii) adresse de courrier électronique publique pour recevoir et évaluer les propositions d'investissement, pendant que GAFCC poursuit le développement de sa stratégie de recherche publique.

Stratégie de communication active : Cette stratégie permet à GAFCC d'identifier de façon proactive des parties prenantes de l'industrie et de discuter directement avec elles à l'aide de trois principales approches :

- (i) Communications directes auprès des entreprises et des projets pour structurer et proposer des investissements potentiels;
- (ii) Établissement de partenariats avec des investisseurs tiers afin de tirer parti de leurs capacités de repérer les possibilités d'investissement et d'accroître l'ampleur des investissements potentiels;
- (iii) Création de coalitions avec des groupes d'investisseurs pour élaborer et exécuter de grands projets complexes.

Stratégie de recherche publique : GAFCC passe également en revue les propositions d'investissement qui lui sont envoyées à son adresse courriel publique (infocgf@cgf-fcc.ca). Au fil du temps, elle évaluera la possibilité et la pertinence de développer un portail public de demandes de propositions pour recueillir des propositions en vertu de sa stratégie de recherche publique.

4.1.3. Sélection des investissements

Lorsqu'elle évalue les opportunités de placement au nom du FCC, GAFCC utilise un ensemble de critères d'investissement (présentés ci-dessous) qui permet de faire des évaluations rigoureuses, justes et cohérentes, tout en s'assurant que les opportunités saisies s'harmonisent aux aspects concernés du mandat du FCC). Il est entendu, cependant, que tout investissement individuel peut ne pas répondre à tous les critères d'investissement et objectifs stratégiques du mandat du FCC.

Tableau 3 – Critères d'investissement

Critères d'investissement	
1	Conformité avec les objectifs : L'investissement fera progresser le mandat du FCC.
2	<p>Avantages à long terme pour le Canada : L'investissement a une probabilité raisonnable de renforcer le perfectionnement de la main-d'œuvre canadienne et de générer des connaissances qui engendreront des avantages à long terme pour l'économie canadienne, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Présence canadienne : les activités liées au projet ou à l'entreprise sont menées au Canada et peuvent générer des gains économiques largement partagés. b) Propriété intellectuelle : l'activité permettra le développement, l'utilisation ou la commercialisation de la propriété intellectuelle canadienne. c) Création d'une chaîne de valeur : l'investissement permettra de développer ou de renforcer la compétitivité du Canada grâce à la participation du pays au sein d'une chaîne de valeur nouvelle ou existante.
3	Caractère complémentaire : L'investissement permettra d'attirer des investissements du secteur privé, immédiats ou futurs, qui ne se feraient pas sans la participation du FCC.
4	Solidité financière : L'investissement répondra à un certain seuil de rendement et s'inscrira dans un portefeuille qui ciblera un recouvrement du capital.
5	Conformité avec les principes ESG : L'investissement s'inscrira dans un portefeuille qui permettra au FCC de respecter les normes internationales les plus élevées de mesure, de divulgation et de rendement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



Afin d'aider à évaluer l'harmonisation d'un investissement potentiel donné avec les critères de sélection, GAFCC a traduit chacun des critères d'investissement en secteurs de risque normalisés et indicateurs de rendement clés dans le cadre de l'élaboration du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact (voir la [Section 4.1.7](#)). Ce cadre sommaire constitue la base de la diligence et de la sélection des investissements, de la gestion d'actifs et de la surveillance du portefeuille. Veuillez-vous référer à l'[Annexe C](#) (Tableau 9 – Critères de rendement) pour obtenir une liste détaillée des paramètres applicables.

4.1.4. Instruments d'investissement

Le FCC pourrait investir dans des projets, des entreprises et des fonds d'investissement gérés par des gestionnaires de placement externes. Pour ce faire, le FCC dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de recourir à une variété d'instruments parmi celles mentionnées ci-dessous :

Tableau 4 – Instruments d'investissement

Instruments d'investissement	
1	Capitaux propres, dettes et instruments hybrides : Le FCC peut investir dans des capitaux propres (p. ex., des actions ordinaires, des actions privilégiées, des participations dans une fiducie ou dans une société en commandite), des dettes ou des instruments hybrides.
2	<p>Contrats : Le FCC peut conclure des contrats et d'autres formes d'assurance de prix pour répondre aux risques liés à la demande et aux politiques publiques, et pour améliorer la viabilité économique du projet. On retrouve trois principaux types de contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Contrats d'achat de la production : Le FCC peut conclure des contrats d'achat de la production pour répondre aux risques liés à la demande et pour améliorer la viabilité économique du projet, en assurant des recettes pour un volume de production lorsque la demande d'acheteurs privés futurs est en évolution. b) CsD²⁹ – Prix du marché : Des CsD qui absorbent le risque lié au marché des crédits carbone (si le prix du marché est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, vice-versa). c) CsD – Prix de la politique : Des CsD qui absorbent le risque lié à la politique carbone (si le prix de la politique est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, vice-versa).

4.1.4.1. Stratégie de contrats de carbone du FCC

Les contrats, y compris les accords d'achat de crédits carbone et les contrats sur différence, sont des instruments financiers utilisés pour faire face au risque associé à la demande ou au prix lié à la volatilité des marchés ainsi qu'aux risques réglementaires et politiques. Cela réduit l'incertitude et permet aux émetteurs de prendre des décisions en matière d'investissement.

Les accords d'achat représentent un contrat commercial conceptuellement simple pour acheter une quantité établie d'un produit à un prix connu, dans le but de réduire le risque lié au prix. Les formes courantes d'accords d'achat comprennent notamment les accords d'achat d'électricité, souvent utilisés dans le secteur des énergies renouvelables, par lesquels une centrale vend son énergie produite à un prix connu à un acquéreur, comme un

²⁹Les CsD seront structurés comme des contrats « bilatéraux ». Les contrats bilatéraux sont les mêmes que les contrats unidirectionnels, à l'exception du fait que chaque fois que le prix de référence est *supérieur* au prix d'exercice, le détenteur du crédit doit payer au FCC la différence entre le prix de référence et le prix d'exercice (permettant au FCC de participer à la hausse).



service public. Dans les accords d'achat du FCC, le FCC achètera des crédits de carbone d'un détenteur de crédit à un volume, un prix et une durée fixes, afin d'offrir une certitude en matière de revenus.

En comparaison, un contrat sur différence fournit une assurance de prix par l'échange de la différence de prix entre le prix du marché et le prix d'exercice du contrat, plutôt que l'achat ou la vente du produit de base en soi. Si le prix du marché du carbone ou de la politique est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, et vice versa.

Figure 1 - Types de contrats sur le carbone

	Atténuation des risques			Considérations		
	Politique	Marché	Vente de crédits	Risque lié à l'émetteur	Capacité à permettre le financement du projet	Idéal pour
1 Accords d'achat	✓	✓	✓	Le plus bas (la contrepartie conserve un risque de base nul par rapport à l'indice de marché)	Élevé (permet le financement du projet et réduit le coût du capital)	Situations où le FCC peut acheter et vendre des crédits sur un marché liquide
2 CsD – Prix du marché	✓	✓	--	Moyen (la contrepartie conserve un risque de base limité par rapport à l'indice de marché)	Dépendant du projet (reste à prouver)	Situation où il existe un indice de prix du carbone robuste
3 CsD – Prix de la politique	✓	--	--	Le plus élevé (la contrepartie conserve le risque de base total par rapport à la politique)	Faible (peu susceptible de réduire suffisamment les risques liés aux projets pour les bailleurs de fonds)	Situations où il n'existe pas d'indice de prix du carbone robuste

Le FCC est la principale entité fédérale qui émet des contrats sur le carbone au Canada³⁰, allouant, sur une base prioritaire, jusqu'à 7 milliards \$ en financement pour leur émission. Dans ce contexte, le FCC a élaboré une stratégie initiale de contrats de carbone³¹ pour fournir une gamme élargie de ces outils au marché. Cette stratégie initiale de mise en marché s'appuie sur un vaste engagement du marché et de l'industrie auprès des intervenants de partout au Canada.

Le FCC a adopté les six principes suivants qui guident l'exécution de sa stratégie, conformément à son mandat :

- (i) **Débloquer des projets** : Rendre les projets attrayants à l'investissement grâce à la réduction des risques liés aux politiques et/ou aux marchés;
- (ii) **Renforcer les marchés du carbone** : Soutenir le développement de marchés efficaces et liquides du carbone;
- (iii) **Respecter les différences régionales** : Concevoir des solutions adaptées à la région;
- (iv) **Prioriser les projets efficaces** : Promouvoir une industrie concurrentielle grâce à l'efficacité des coûts et du capital;
- (v) **Accélérer les technologies** : Accélérer le déploiement de technologies clés;
- (vi) **Optimiser les ressources** : Maximiser l'impact du capital du FCC grâce à la sélection de projets, à la structure d'investissement et au partenariat avec le secteur privé.

La stratégie du FCC sera adaptée aux émetteurs de diverses juridictions et avec différentes échelles de projets de décarbonation. Pour guider cette approche, le FCC a élaboré un cadre de déploiement qui aide à classer les projets potentiels dans l'une des trois catégories suivantes :

³⁰ Tel qu'annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne 2023*.

³¹ Fonds de croissance du Canada, « [Document d'information sur la stratégie des contrats de carbone](#) », juin 2024.



- (i) **Échelle** : Continuer d'étendre le déploiement des contrats de carbone avec de grands projets dont les coûts et le profil de risques sont plus faibles;
- (ii) **Portée** : Élargir la portée pour inclure les projets « inédits » (FOAK) qui présentent un profil de risque plus élevé tout en faisant progresser la décarbonation dans de nouvelles régions ou industries;
- (iii) **Accessibilité** : Élaborer des instruments normalisés pour certains territoires et certains secteurs afin de promouvoir un déploiement rapide et efficace, et d'assurer une accessibilité à grande échelle.

Des détails supplémentaires sur l'approche de déploiement dans ce cadre à trois volets se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Figure 2 - Stratégie de déploiement des contrats carbone

		1	2	3
		Échelle	Portée	Accessibilité
Application	Type de projet	Émetteurs plus grands	Des projets « inédits »	Petit émetteurs
	Engagement de capital	Plus important	Variable	Plus modeste
Approche du FCC	Structure d'investissement	Personnalisée (comprends des contrats et nécessite généralement un investissement en équité/ou une participation à la hausse)		Normalisée (se concentre sur la reproductibilité pour accélérer l'adoption à grande échelle)
	Droits de gouvernance	Personnalisée (gouvernance proportionnelle à la participation au capital, y compris les droits à l'information)		Limités (se limite généralement aux droits d'accès à l'information et aux engagements d'exploitation)
	Diligence raisonnable	Plus élevée (confirme aux noms de diligence raisonnable des investisseurs)		Moyenne (Démonstration de la solidité technique et commerciale et de la solvabilité)

4.1.5. Processus d'investissement

Le processus d'investissement de GAFCC comprend deux phases (présentées à la figure 4) et est conçu pour permettre à son équipe de communiquer rapidement lorsqu'émergent de nouvelles opportunités.

Dans le cadre de son processus d'investissement, GAFCC réalise des vérifications diligentes exhaustives, conformément aux pratiques exemplaires des investisseurs sur les marchés privés. La vérification diligente est dirigée par l'équipe de GAFCC et se concentre principalement sur les données financières, les opérations, la gouvernance, la propriété intellectuelle, les études commerciales, les évaluations techniques, les responsabilités et les risques environnementaux, les questions juridiques et fiscales, les ressources humaines, les droits des peuples autochtones, les pratiques et politiques ESG, ainsi que les évaluations des TI et de la cybersécurité.

De plus, pour chaque opportunité d'investissement, GAFCC effectue une évaluation systématique de l'opportunité à partir des critères d'investissement du FCC (tout en sachant que les investissements individuels peuvent ne pas satisfaire tous les critères). Ce faisant, GAFCC tient également compte des rendements financiers, de l'atténuation des risques, du niveau de concessionnalité, ainsi que de la convenance de l'opportunité au sein du portefeuille global d'investissements du FCC. Pour tous ces investissements potentiels, GAFCC évalue aussi les éventuels risques réputationnels, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels.



4.1.6. Gestion des actifs

GAFCC surveille activement le rendement des investissements du FCC, en s'assurant de leur capacité de réagir à l'évolution des marchés et de la reddition des comptes pour les résultats obtenus par rapport au mandat du FCC. Cette surveillance se décline en trois volets :

Tableau 5 – Gestion des actifs

1	Surveillance opérationnelle : pour s'assurer de l'exécution de projets et de la mise en œuvre d'initiatives en vue d'obtenir des avantages économiques et environnementaux;
2	Surveillance financière : pour s'assurer de la gestion responsable des risques financiers et de la réalisation des rendements attendus;
3	Surveillance stratégique : pour assurer une relation continue avec les partenaires d'investissement et les parties prenantes de l'industrie afin de maintenir un engagement soutenu envers la croissance des projets et des entreprises.

À la suite d'un investissement, GAFCC s'engage avec la société en fonction de ses droits d'information et de gouvernance négociés, qui varieront d'un investissement à l'autre. À titre d'exemple, il peut s'agir d'agir en tant que membre du conseil d'administration d'une entreprise, de participer aux rencontres annuelles sur les questions ESG et de durabilité, et de recevoir des données et des rapports continus en ce qui concerne les critères de rendement du FCC. GAFCC demeure engagée auprès des sociétés en portefeuille du FCC pour s'assurer que leur croissance et leur rendement sont conformes au mandat du FCC.

4.1.7. Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact

La mesure du rendement non financier des investissements du FCC est l'un des principaux objectifs de GAFCC conformément à l'ÉGA. Pour refléter cette importance centrale et s'assurer que l'impact et les facteurs ESG sont pris en compte à chaque étape du processus d'investissement, GAFCC a développé un cadre, une approche et des outils d'évaluation et de gestion de l'impact (« EGI »), qui ont été mis à l'essai sur ses investissements initiaux. Cette approche EGI est intégrée directement aux activités de gestion d'actifs de GAFCC. Tous les membres de l'équipe d'investissement sont responsables d'en tenir compte directement dans leurs activités et de veiller à ce que l'impact s'arrime à la solidité financière et transactionnelle

Intégration de l'EGI dans le processus d'investissement

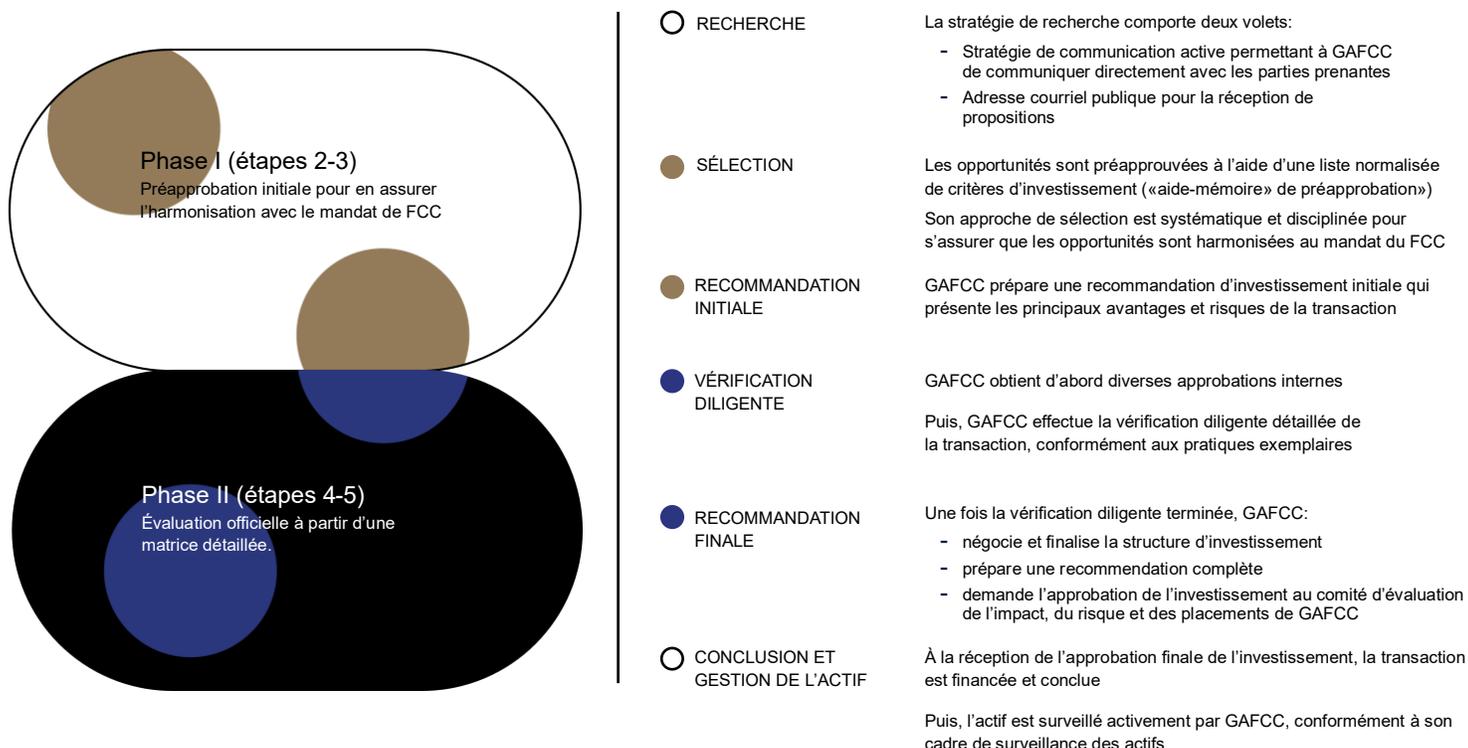
Le mandat et les critères d'investissement du FCC ont été traduits en un cadre pratique construit autour d'un ensemble d'indicateurs et de critères normalisés (voir [Annexe C – Tableau 9 - critères de rendement](#)). Ceux-ci constituent la base de l'approche EGI et fournissent une structure et une cohérence aux étapes ultérieures du



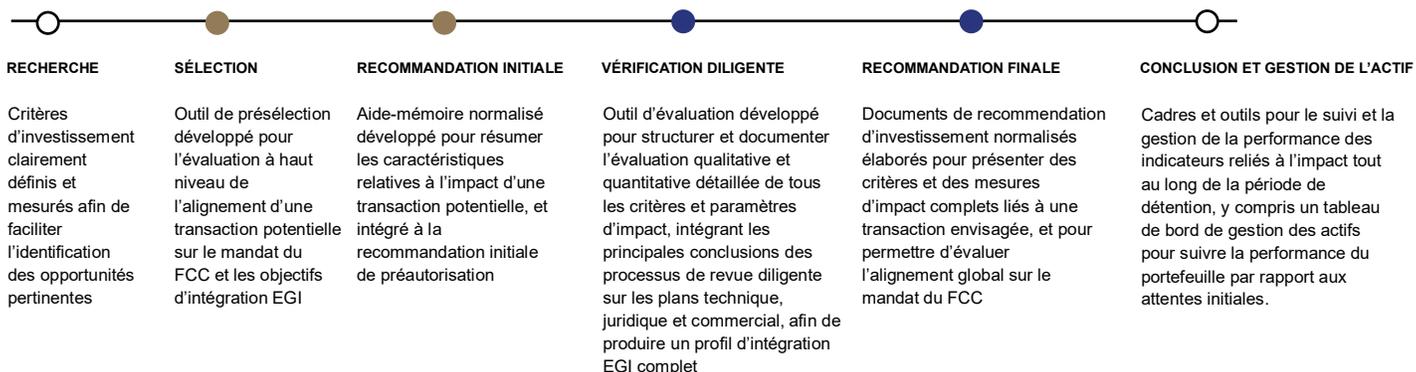
processus. GAFCC a élaboré des outils et des modèles d'intégration de l'EGI pour en assurer la structure et la normalisation à chaque étape du processus d'investissement, comme il est décrit dans l'illustration ci-dessous.

Le FCC publiera son premier rapport d'impact en 2025, qui comprendra des données quantitatives sur l'impact recueillies auprès des sociétés en portefeuille, dans la mesure où elles sont disponibles.

Figure 3 - Processus d'investissement du CGF



Intégration EGI





4.2. Aperçu des risques et stratégies d'atténuation

GAFCC tire parti de l'expertise d'Investissements PSP pour déceler, évaluer, gérer, atténuer et surveiller les risques, tout en adaptant ses processus pour répondre aux besoins précis de GAFCC et refléter le démarrage de l'entité. À l'heure actuelle, une politique de gestion du risque de placement est en cours de finalisation, en vue de définir les principes directeurs et les cadres régissant la gestion prudente et proactive des risques liés ou non aux placements. Le tableau ci-dessous présente les risques de placement du FCC, définis comme le risque de perte inhérent à l'atteinte des objectifs de placement.

Tableau 6 – Risques et stratégies d'atténuation

	Définition	Stratégies d'atténuation
Marché	Risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur. Les principaux risques de marché du FCC sont le risque lié à la demande, le risque lié aux politiques, le risque réglementaire, le risque d'exécution, le risque lié aux taux d'intérêt et le risque de change.	Assurer la conformité à la limite suivante reflétée dans l'ÉPI: « l'exposition nette globale dans les CsD et les accords d'achat, dans un scénario de risque extrême, n'excédera pas 7 milliards \$ ». Évaluer de façon indépendante ³² les attentes d'un investissement à l'égard du rendement du capital au moment de l'approbation et sur une base continue par la suite. En outre, assurer une surveillance continue via des engagements internes, une liste de surveillance, etc. Produire une analyse de sensibilité sur les principaux secteurs de risque de marché sur une base trimestrielle (ou plus souvent si cela est jugé pertinent).
Liquidité	Risque que le FCC ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles.	S'assurer qu'il y a suffisamment de liquidités pour couvrir les engagements non financés à un moment donné.
Crédit et contrepartie	Risque de non-exécution par un débiteur sur lequel le FCC compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières.	Effectuer de façon indépendante ³³ une évaluation du risque de crédit au moment de l'approbation et de façon continue par la suite pour chaque contrepartie et, s'il y a lieu, pour les investissements du portefeuille.
Concentration	Risque découlant d'une exposition injustifiée en raison d'un manque de diversification ou d'une exposition concentrée.	Surveiller les paramètres de concentration pour assurer une divulgation adéquate et fournir de l'information axée sur les connaissances. Les paramètres comprennent le domaine d'activités, le secteur privé, le type d'investissements, la région, l'investissement en tant que tel, ainsi que le gestionnaire et les partenaires. Néanmoins, comme indiqué dans le présent document, l'exécution du mandat entraînera probablement la création d'un portefeuille concentré (spécialement durant la période de construction initiale du portefeuille).
Stratégique et lié à l'impact	Risque que les sociétés en portefeuille n'atteignent pas l'impact et les résultats de rendement attendus, et capacité du FCC à atteindre les objectifs stratégiques de son mandat.	Veillez consulter la Section 4.1.7 pour une description du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact élaboré par GAFCC, qui est intégré au processus d'investissement.

Les risques non liés aux placements sont définis comme le risque direct ou indirect de perte qui ne découle pas des risques liés aux placements et qui comprennent les risques juridiques, les risques liés à la conformité, les risques technologiques, les risques opérationnels et les risques liés aux employés. Ils sont intégrés aux procédures d'Investissements PSP, étant donné qu'Investissements PSP soutient GAFCC dans la gestion d'actifs du FCC conformément à l'EGA.

^{32,33} Réalisé par le Groupe de gestion des risques d'Investissements PSP.



4.3. Résultats attendus et rendement

En s'appuyant sur les succès de la première année d'exploitation, GAFCC est destinée à connaître une croissance et un impact importants au cours de l'année à venir. Le FCC est bien placé pour s'acquitter de son mandat et continuer d'apporter une contribution importante à la croissance de l'économie propre au Canada. Plus particulièrement, le FCC vise à faire progresser les domaines suivants :

- **Capacités d'investissement et dynamique de marché** : le FCC vise à continuer de conclure des transactions conformément à son mandat. L'accent sera mis sur la poursuite de la mise en œuvre et de l'exécution d'une stratégie d'investissement globale dans les secteurs prioritaires dans les projets, les technologies propres et les secteurs de la chaîne d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.
- **Contrats sur le carbone** : GAFCC continuera d'élaborer et de développer son programme afin d'offrir et d'opérationnaliser des contrats dans plusieurs territoires.
- **Évaluation et gestion de l'impact** : GAFCC prévoit finaliser et rendre pleinement opérationnel son cadre d'EGI. Plus précisément, les paramètres existants (tels que décrits dans la [Section 4.1.7](#)) seront complétés par de nouveaux cadres et outils pour une intégration plus poussée de l'EGI dans la surveillance du portefeuille, les activités de gestion d'actifs et l'amélioration des divulgations publiques. Le rapport d'impact inaugural sera également publié, afin de communiquer les données d'impact initiales recueillies auprès des sociétés en portefeuille du FCC.

En 2025, conformément aux pratiques exemplaires canadiennes et mondiales dans le secteur de l'investissement dans la décarbonation, le FCC entreprendra son premier exercice de collecte de données sur les sociétés en portefeuille, en tirant parti des systèmes, des processus et des contrôles établis par Investissements PSP, ainsi que des pratiques exemplaires mondiales. Cela permettra au FCC d'évaluer et, s'il y a lieu, de communiquer un aperçu des données d'impact du portefeuille du FCC. De plus, une initiative complète de collecte de données permettra au FCC d'effectuer des analyses du portefeuille et de déterminer ses résultats actuels et attendus au niveau du fonds. Cette information éclairera la planification stratégique et les objectifs du FCC au cours des prochaines années.



5. Survol financier³⁴

5.1. Contexte et définitions

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars présentés à la Section 5 sont libellés en dollars canadiens.

Période de projection

Les projections financières contenues aux présentes (les « projections financières ») exposent la situation financière et les activités attendues du FCC pour la période 2025–2029 (la « période de projection »), ainsi que les résultats préliminaires pour l'année terminée le 31 décembre 2024 (les « résultats de 2024 »)³⁵.

L'exercice du FCC se termine le 31 décembre. Sauf indication contraire, toutes les références à des années à la présente Section 5 supposent l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Recours à des hypothèses

Les projections financières du FCC reposent sur le recours à un certain nombre d'hypothèses, notamment concernant les conditions attendues du marché en vertu desquelles le FCC exercera ses activités durant la période de projection. GAFCC a exercé son meilleur jugement pour développer les hypothèses sous-jacentes aux projections financières. Cependant, étant donné l'historique d'exploitation limité du FCC, le manque d'information historique disponible, ainsi que le rôle unique du FCC dans l'écosystème des investisseurs canadiens, les résultats réels peuvent varier considérablement des projections financières.

Engagements et déploiements

Au cours de la période de projection, le FCC prendra de nombreux engagements en matière d'investissement envers des projets, des entreprises et des gestionnaires de fonds externes (les « engagements »). Ces engagements peuvent ne pas toujours se traduire en déploiements de capital immédiats, puisque certains pourraient être déployés plus tard.

Tout au long de la Section 5, les engagements désignent les contrats conclus par le FCC pour faire des investissements (immédiats ou futurs), alors que les déploiements en capital (les « déploiements ») désignent le financement d'engagements précédents (ou simultanés).

³⁴ For completeness, we note that CGF's 2023 Annual Report, 2024 Q1 Interim Report, 2024 Q2 Interim report and 2024 Q3 Interim report are publicly available on CGF's website www.cgf-fcc.ca.

³⁵ Les projections financières et les résultats de 2024 ont été élaborés aux environs des mois d'août et de septembre 2024.



5.2. Financement

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le FCC obtiendra son financement par l'émission d'actions privilégiées à Sa Majesté du chef du Canada, représenté par le ministère des Finances (les « actions privilégiées »).

Le calendrier de financement présenté ci-dessous représente le montant du financement, c'est-à-dire le montant des dépenses en capital, qui doit être obtenu chaque année, en plus des montants mobilisés en 2023 et 2024 (total de 4,4 milliards \$), pour un total cumulatif de 15 milliards \$.

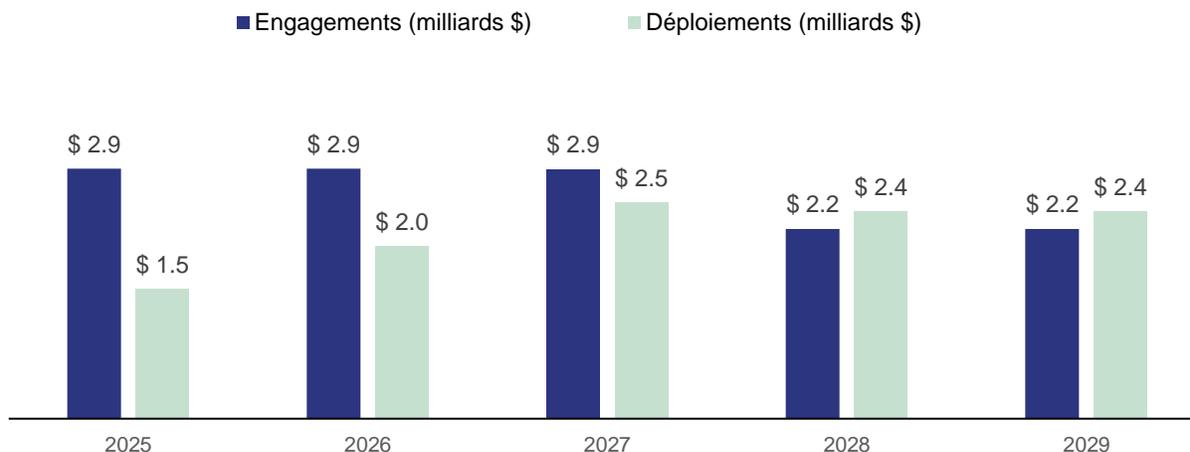
Tableau 7 – Calendrier de financement

Financement du gouvernement	2025	2026	2027	2028	2029
Produit net provenant de l'émission des actions privilégiées	3,0\$	3,0\$	3,0\$	1,6\$	-

5.3. Engagements et déploiements

La période de projection (2025 – 2029)

Figure 4 - Budget de financement





Principales hypothèses pour la période de projection

Sur les 15 milliards \$ financés, GAFCC suppose des revenus prudents fondés sur les hypothèses suivantes :

- (i) Revenus d'intérêts provenant de la liquidité;
- (ii) Produit provenant de dessaisissements d'actifs;
- (iii) GAFCC s'attend à ce que le FCC recouvre son capital pour l'ensemble de son portefeuille sur une période de 15 ans, mais les projections financières ne tiennent pas compte de l'évaluation à la valeur de marché ou du revenu d'investissement provenant du portefeuille du FCC (au moyen de dividendes, de distributions ou d'intérêts);
- (iv) GAFCC suppose également que les fonds libérés des engagements en vertu de contrats permettent de réinvestir le capital disponible.

Les engagements totaux du FCC au cours de la période de projection devraient être alloués comme suit : environ 95 % à des investissements directs privés (y compris les engagements conclus en vertu des contrats), et 5 % à des gestionnaires de fonds externes.

GAFCC estime qu'il pourrait y avoir des délais entre les engagements conclus par le FCC et les déploiements associés. Par exemple, les engagements concernant les grands projets peuvent être financés sur des périodes excédant 12 mois. À ce titre, GAFCC prévoit que, à tout moment, les déploiements annuels pourraient différer des engagements annuels et que les déploiements augmenteront au fil de temps.

5.4. Coûts et hypothèses

Les coûts du FCC comprennent :

- Les besoins de dotation en personnel et de ressources de GAFCC et frais de consultation et autres coûts, ensemble les « coûts d'exploitation du FCC »;
- Les coûts de transaction payés aux conseillers tiers pour les nouveaux engagements et les honoraires de gestion externe versés aux gestionnaires de fonds externes et (« coûts liés à l'investissement externe »).

Ces coûts représentent ensemble les coûts totaux du FCC (les « coûts totaux »).

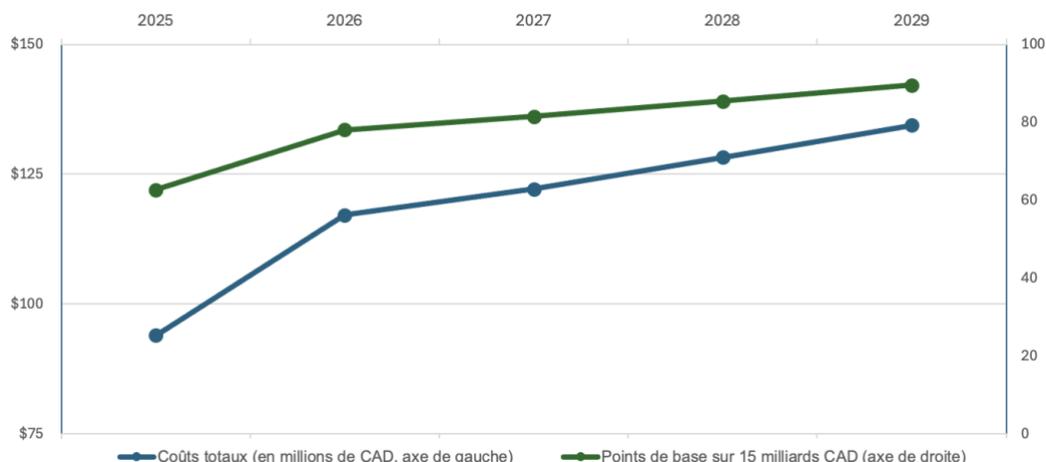
Les coûts totaux et les engagements doivent être payés à partir du financement total du FCC s'élevant à 15 milliards \$.

La période de projection (2025 – 2029)

- (i) Les engagements et les déploiements prévus décrits à la Section 0 ont une incidence sur les coûts d'exploitation du FCC ainsi que sur les coûts liés à l'investissement externe.
- (ii) Les coûts totaux présentés comprennent les charges à payer du FCC, engendrés au moment où les coûts sont engagés.



Figure 5 – Engagements et déploiements prévus (2025-2029)



Les principaux facteurs des coûts d'exploitation du FCC sont la rémunération et les frais généraux qui sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du mandat du FCC.

Ils reflètent la (i) rémunération des professionnels d'Investissements PSP, qui soutiennent les activités du FCC et de GAFCC, ainsi que (ii) les frais généraux liés à l'utilisation de diverses fonctions administratives d'Investissements PSP, comme celles liées aux technologies et au loyer.

5.5. États financiers pro forma

Le FCC ne présente pas d'états financiers pro forma pour les raisons suivantes : (i) en tant que société d'État, le FCC prépare ses états financiers selon les normes internationales d'information financière (IFRS) et se qualifie en tant qu'entité d'investissement en vertu de ces normes. Il évalue donc ses investissements à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), (ii) le mandat du FCC lui demande d'opérer sur les marchés illiquides, sans activité régulière ou passée de négociation et où il a souvent besoin d'agir en tant que teneur de marché, (iii) dans ce contexte, il est peu probable que la prévision de la juste valeur dans les états financiers pro forma conduise à des informations financières qui répondent aux caractéristiques qualitatives de base de l'information financière utile, comme indiqué dans le cadre conceptuel des IFRS, y compris la valeur prédictive. GAFCC est d'avis que cela aurait plutôt pour effet de rendre ces renseignements trompeurs.



Annexes

Annexe A – Directives du ministère responsable

L'Énoncé des priorités et des responsabilités est joint à [l'Appendice 1](#).

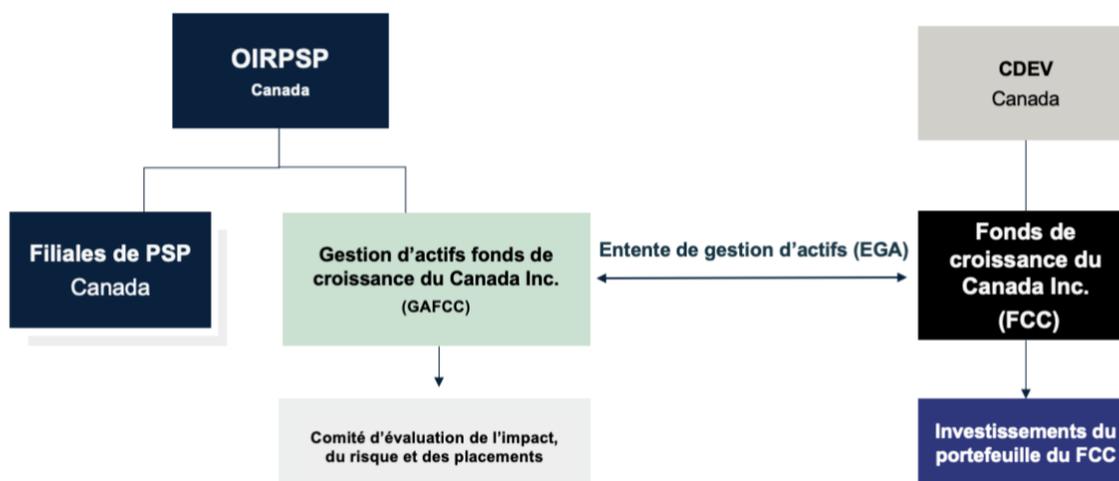


Annexe B – Structure de gouvernance d'entreprise

Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV ont signé l'EGA le 11 mars 2024, en vertu de laquelle GAFCC fournit une gamme complète de services de gestion d'actifs au FCC, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. En vertu de l'EGA, toutes les décisions concernant les actifs et les activités du FCC, y compris toutes les décisions d'investissement, sont prises par GAFCC conformément au mandat du FCC et à ses objectifs stratégiques, sans orientation ni influence du gouvernement.

De plus, les actifs et les passifs du FCC sont conservés et gérés de façon distincte des actifs des régimes de retraite d'Investissements PSP.

Figure 6- Graphique d'entreprise



Gouvernance du FCC

Le FCC est régi par un conseil d'administration nommé par la CDEV, en consultation avec le ministère des Finances du gouvernement du Canada (le « conseil d'administration du FCC »). Il est prévu que le conseil d'administration du FCC comprenne quatre membres, dont deux représentants de la CDEV, ainsi qu'un président externe du conseil d'administration et du comité d'audit. Un membre a été nommé jusqu'à maintenant³⁶, et la CDEV en ajoutera trois autres à court terme. Le conseil d'administration du FCC s'assurera de la conformité de GAFCC à l'EGA, du respect du cadre de gouvernance d'une société d'État par le FCC, comme défini dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que de l'approbation des états financiers du FCC.

Conseil d'administration du FCC

Elizabeth Wademan

³⁶ Steve Swaffield a démissionné du conseil d'administration du FCC en date du 1^{er} octobre 2024.



Gouvernance de GAFCC

GAFCC est aussi dotée d'un conseil d'administration (le « conseil d'administration de GAFCC »). Ce dernier a mis sur pied un comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements auquel il a délégué l'ensemble des rôles et responsabilités liés à l'évaluation et aux décisions en matière d'investissement. Tous les investissements, y compris entre autres les nouvelles occasions d'investissement, les investissements de suivi, les engagements dans des fonds et les cessions, devront recevoir l'approbation du comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements.

Haute direction de GAFCC

Les activités quotidiennes de GAFCC sont dirigées par une équipe de professionnels du placement chevronnés, dotés d'une expérience approfondie dans une gamme de secteurs. À ce jour, GAFCC a nommé les personnes suivantes à des postes de haute direction et pourrait en ajouter de nouveau, au besoin.

- **Patrick Charbonneau**, président et chef de la direction : À ce titre, il est responsable de déterminer l'orientation globale du fonds de 15 milliards \$, en plus de s'assurer que les ressources et les activités de GAFCC s'accordent au mandat et aux objectifs stratégiques du FCC.

Avant de se joindre à GAFCC, M. Charbonneau était directeur général principal et chef mondial des placements en infrastructures, à Investissements PSP. Il compte plus de 20 ans d'expérience en infrastructures et a joué un rôle majeur dans la construction du portefeuille de placements en infrastructures d'Investissements PSP et de son équipe depuis la création de la classe d'actifs en 2006. À ce poste, M. Charbonneau supervisait un portefeuille croissant de plus de 30 milliards \$ et des opportunités de transactions mondiales, dont le contrôle d'investissements directs, de transactions de coinvestissement et d'engagements primaires dans des fonds. M. Charbonneau a dirigé une équipe diversifiée comptant plus de 50 professionnels du placement au sein des bureaux d'Investissements PSP de Montréal et de Londres. Avant de se joindre à Investissements PSP, il a travaillé au sein du groupe des services-conseils en infrastructures de PwC. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's et a suivi le High Potentials Leadership Program de la Harvard University. Il détient le titre d'analyste financier agréé (CFA) depuis 2002.

- **Stephan Rupert**, chef des placements : À ce titre, il est responsable de la stratégie de construction du portefeuille de GAFCC et de ses activités d'investissement.

Monsieur Rupert compte plus de 20 ans d'expérience en investissement dans les infrastructures, en gestion d'actifs et en opérations. Avant de se joindre à GAFCC, il occupait le poste de directeur général, chef des Amériques, Placements en infrastructures, à Investissements PSP. À ce poste, il supervisait l'investissement en capital et la gestion d'actifs pour les Amériques. De plus, il jouait un rôle de premier plan dans l'approche d'Investissements PSP à l'égard du secteur de l'énergie sur la scène mondiale. Avant de rejoindre les rangs d'Investissements PSP, en 2013, M. Rupert a passé plus de dix ans à diriger des activités de fusions et acquisitions dans le secteur des transports et, de 1997 à 2001, il a travaillé comme ingénieur sur plusieurs projets de construction d'autoroutes, de voies ferrées et d'infrastructures hydrauliques en Amérique du Nord et en Afrique. M. Rupert est titulaire d'un baccalauréat en génie civil et d'une maîtrise en administration des affaires, tous deux de l'Université McGill. Il est aussi analyste financier agréé (CFA).



- **Selin Bastin**, cheffe des affaires juridiques : Elle est membre de l'équipe de direction de GAFCC et responsable des affaires juridiques et réglementaires, ainsi que des questions de gouvernance. Mme Bastin joue également un rôle clé dans la structuration et l'exécution des transactions d'investissement.

Détenant plus de 25 ans d'expérience à titre d'avocate en droit des sociétés, Mme Bastin possède une vaste expertise en fusions et acquisitions, lois sur les valeurs mobilières et gouvernance d'entreprise. Avant de se joindre à GAFCC, elle occupait le poste de directrice générale et conseillère générale divisionnaire, à Investissements PSP, où elle était arrivée en 2006. Elle y a joué un rôle majeur dans la croissance d'Investissements PSP en tant qu'investisseur mondial pour des régimes de pensions, de même que pour s'assurer de l'efficacité continue de la structuration et de l'exécution des transactions complexes. Avant de travailler à Investissements PSP, Mme Bastin a travaillé comme avocate en droit des sociétés à Stikeman Elliott, où elle s'est spécialisée en fusions et acquisitions. Elle est titulaire de baccalauréats en droit et en droit civil de l'Université McGill, ainsi que d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia.



Annexe C – Résultats prévus

Résultats prévus pour 2025 et critères de rendement

Tableau 8 – Sommaire des résultats prévus (2025)

Objectifs	Mesures du succès
Continuer à bâtir et à amplifier la dynamique de marché actuelle pour réaliser le mandat et le plan d'investissement du FCC	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusion de transactions qui s'inscrivent dans le mandat du FCC - Cible d'engagement de capital de 2,9 milliards \$
Continuer à bâtir les capacités de placement et à soutenir les cadres et processus	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise sur pied et de l'élargissement de l'équipe de GAFCC - Poursuite de l'élaboration et de l'officialisation : <ul style="list-style-type: none"> o du cadre d'évaluation de l'impact o du cadre de production de rapports publics, y compris les rapports annuels
Approfondir les relations avec les principales parties prenantes et gérer de façon proactive la présence externe et la réputation du FCC	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre réussie du protocole de communications pour les investissements du FCC - Poursuite de l'élaboration et de l'officialisation des approches auprès des parties prenantes et des affaires externes concernant les entités gouvernementales, les médias et d'autres parties prenantes comme les communautés autochtones.

Tableau 9 – Critères de rendement

Critères de sélection des Investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement	Critères de rendement
<p>Cohérence avec le mandat du FCC</p> <p>Réduire rapidement et sensiblement les émissions et contribuer à l'atteinte des cibles climatiques du Canada</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Estimation de l'empreinte carbone du portefeuille du FCC et des émissions financées (soit les émissions du portefeuille de portée 3, catégorie 15), calculée conformément au Protocole des GES et au Partnership for Carbon Accounting Financials Standard (PCAF) ou à l'aide d'une autre méthodologie équivalente. 2. Calcul d'une moyenne annuelle des émissions évitées au niveau du portefeuille, selon une méthodologie interne à adopter, conformément aux principales normes, comme l'Avoided Emissions Framework de Mission Innovation https://www.misolutionframework.net/pdf/Net-Zero-Innovation-Module-2-The-Avoided-Emissions-Framework-(AEF)-v2.pdf



	<p>Améliorer les technologies et faire prendre de l'expansion aux entreprises afin de stimuler la productivité, la compétitivité, la croissance propre et l'emploi dans tous les secteurs industriels nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne</p>	<p>3. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>4. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>5. Lorsque c'est possible et approprié, estimation du nombre total d'emplois créés ou soutenus (p. ex., temporaires, permanents, directs et indirects) par les investissements du FCC, au cours d'une période déterminée par GAFCC. La méthodologie est en développement; le délai de préparation de l'information peut varier selon le contexte de l'investissement, le moment et l'étape de développement.</p>
	<p>Tirer parti de la richesse en ressources du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles afin d'assurer la prospérité future du Canada</p>	<p>6. Évaluation du capital du FCC engagé dans des activités majeures liées à des projets, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. L'évaluation comprend les capitaux propres, la dette, les contrats sur différence et les contrats d'achat de la production.</p> <p>7. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. La méthodologie est en développement; GAFCC développera des indicateurs pour démontrer les avantages commerciaux et les avantages de la chaîne d'approvisionnement pour le Canada.</p>
	<p>Avantages à long terme pour le Canada</p>	<p>8. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC.</p>
<p>Caractère complémentaire</p>	<p>9. (identique au point 3 ci-dessus) Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>10. (identique au point 4 ci-dessus) Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>11. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de preuves qualitatives.</p>	
<p>Solidité financière</p>	<p>12. Discussion et analyse provenant des états financiers annuels du FCC, conformément à la Section 6b de l'EGA.</p>	
<p>Conformité avec les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</p>	<p>13. Présentation de rapports annuels conformément aux recommandations du TCFD.</p> <p>14. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de l'information sur le portefeuille concernant certains IRC ESG, selon la composition du portefeuille du FCC. Le cadre IRC ESG sera structuré conformément aux conseils du SASB et aux cadres établis en vertu de l'Initiative de convergence des données ESG.</p>	

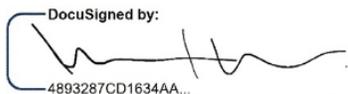


Annexe D – Attestation du chef de la direction financière

En ma capacité de chef de la direction financière de Gestion d'actifs du Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), GAFCC agissant à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif du Fonds de croissance du Canada inc. (« FCC »), j'ai examiné le plan d'entreprise et le budget ainsi que les renseignements à l'appui que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. À la lumière de cet examen de diligence raisonnable, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue de l'information financière et de l'information connexe sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers connexes ont été identifiées et sont appuyées, avec les observations suivantes : Les hypothèses concernant l'activité commerciale du FCC et la composition de son portefeuille de placements sont sujettes à des variations importantes en raison des conditions du marché. À leur tour, les hypothèses relatives aux coûts totaux d'exploitation du FCC dépendent de la composition du portefeuille du FCC et sont donc sujettes à des variations.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les besoins financiers, la sensibilité des besoins financiers aux changements apportés aux hypothèses clés et les stratégies d'atténuation des risques connexes ont été divulgués, avec les observations suivantes : Les hypothèses relatives à l'activité commerciale du FCC et à son portefeuille de placements reposent sur la meilleure information disponible, mais la nature des marchés dans lesquels le FCC exerce ses activités pour remplir son mandat et la concentration potentielle du portefeuille entraînent des incertitudes importantes. Notamment, la nature de certains instruments dérivés dans lesquels le FCC investit pour remplir son mandat comporte un risque de marché important.
3. Les besoins en ressources financières ont été divulgués et sont conformes aux hypothèses énoncées, et des options pour contenir les coûts ont été envisagées, avec les observations suivantes : Les besoins en ressources sont fondés sur l'activité commerciale présumée du FCC et la composition du portefeuille du FCC, qui sont sujettes à des variations, comme il est indiqué aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.
4. Le financement a été déterminé et est suffisant pour répondre aux besoins financiers pour la durée prévue du plan d'entreprise, avec les observations suivantes : Les hypothèses concernant le financement du FCC dépendent du rendement des placements du FCC, de l'activité commerciale présumée du FCC, des coûts connexes qui sont chacun sujets à des variations, comme l'indiquent les paragraphes 1 et 3. Ceux-ci auront une incidence sur les besoins de financement annuels du FCC à l'intérieur de son financement total approuvé de 15 milliards \$.
5. Le plan d'entreprise et le budget sont conformes aux lois et aux politiques pertinentes en matière de gestion financière, et les pouvoirs de gestion financière appropriés sont en place (ou sont demandés conformément au plan d'entreprise).
6. Des contrôles financiers clés sont en place pour appuyer les activités d'investissement en cours menées pour le compte du FCC.

À mon avis, l'information financière contenue dans ce plan d'entreprise et ce budget est globalement suffisante pour appuyer la prise de décisions.

DocuSigned by:

4893287CD1634AA...

Jean-François Bureau, chef de la direction financière de Gestion d'actifs du fonds de croissance du Canada inc., agissant à titre de gestionnaire pour le Fonds de croissance du Canada inc.

Le 5 décembre 2024



Annexe E – Plan d'emprunt

Le FCC et ses filiales en propriété exclusive peuvent fournir des garanties et conclure des engagements de prêts pour soutenir les engagements d'investissement que le FCC ou ses filiales en propriété exclusive peuvent conclure et qui pourraient être exigés par les prêteurs, les gestionnaires de fonds et les investisseurs avec lesquels le FCC et ses filiales en propriété exclusive peuvent transiger de temps à autre. Il pourrait s'agir (i) de billet, d'obligation ou de débenture, (ii) d'actions privilégiées à terme, (iii) de prêt, (iv) d'acceptation bancaire, (v) de contrat de location-acquisition, ou (vi) d'un accord de crédit d'approvisionnement, muni d'une garantie globale annuelle et d'engagements de prêt n'excédant pas le montant de l'engagement annuel défini à la Section 5 pour une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans.



Annexe F – Priorité et orientation du gouvernement

Transparence et ouverture du gouvernement

Afin d'assurer l'ouverture et la transparence du processus de recherche d'opportunités d'investissement, le FCC emploie une approche à deux volets :

- (i) **Communication active** : GAFCC trouve de façon proactive des parties prenantes de l'industrie et discute directement avec elles à l'aide de trois principales approches :
 - a. Communications directes auprès des entreprises et des projets pour structurer et proposer des investissements potentiels;
 - b. Établissement de partenariats avec des investisseurs tiers afin de tirer parti de leurs capacités de repérer les possibilités d'investissement et d'accroître l'ampleur des investissements potentiels;
 - c. Création de coalitions avec des groupes d'investisseurs pour élaborer et exécuter de grands projets complexes.

- (ii) **Processus public**:
 - a. GAFCC maintient une adresse courriel publique (infocgf@cgf-fcc.ca) pour recevoir et passer en revue l'information envoyée directement par les participants du marché : <mailto:infocgf@cgf-fcc.ca>
 - i. L'équipe du FCC surveille de près les courriels pour s'assurer que le public conserve un accès direct au FCC;
 - ii. Bien qu'elle espère consulter toutes les opportunités qui y sont présentées et y répondre rapidement, elle ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure de répondre à toutes les propositions.

 - b. GAFCC s'est dotée d'un site Web bilingue (www.cgf-fcc.ca), qui présente de l'information sur le mandat du FCC et les plus récentes nouvelles. Le contenu du site Web sera étoffé au fil du temps, en fonction des activités du FCC.

Accès à l'Information et protection des renseignements personnels

GAFCC et le FCC sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements pertinents se trouvent sur le site Web du FCC : [lien](#).

De plus, GAFCC présente la façon dont elle recueille, utilise, divulgue et gère, de quelque autre façon, les renseignements personnels sur son site Web : [lien](#).

Technologie de l'information et cybersécurité

Investissements PSP s'engage à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements sous sa responsabilité. Investissements PSP a adopté une *Politique de sécurité de l'information* qui établit des exigences et des principes généraux pour s'assurer que les risques liés aux actifs d'information sont gérés conformément à la vision d'Investissements PSP, à son appétit pour le risque et aux exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles.

Les renseignements qu'Investissements PSP détient (y compris les renseignements permettant d'identifier une personne) sont classés et protégés selon le niveau de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité



requis en fonction de la nature des renseignements détenus. Leur classification est la base servant à l'identification des risques associés à la divulgation, l'utilisation ou la modification non autorisée, ou à la perte de tels renseignements.

La stratégie de sécurité de l'information d'Investissements PSP (exercice financier 2022-2026) est basée sur quatre priorités : (i) promouvoir une culture de prise en charge et de responsabilité pour la gestion des cyberrisques; (ii) faciliter la transformation numérique d'Investissements PSP et sécuriser la migration vers le nuage; (iii) soutenir Investissements PSP dans le partage sécuritaire et l'exploitation de la valeur de l'information et des données; et (iv) assurer la gestion des cyberrisques hors de son contrôle direct. Ce plan quinquennal a déjà mis en place un ensemble de mesures d'atténuation des risques, dont un programme complet de sensibilisation à la cybersécurité, un tableau de bord sur la sécurité de l'information pour les cadres, un cadre de gestion de la vulnérabilité basé sur les risques, ainsi qu'un programme de gestion des cyberrisques liés aux placements.

Prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail

Investissements PSP s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail sécuritaire et sain, exempt de discrimination, de harcèlement et de violence en tout genre, notamment de nature sexuelle. La discrimination, le harcèlement et la violence au travail sont des comportements inacceptables et ne sont pas tolérés. Investissements PSP prendra des mesures raisonnables pour empêcher de tels comportements et réaliser un processus de résolution, dont des enquêtes, lors d'allégations et la mise en place de mesure(s) corrective(s) et/ou de mesure(s) disciplinaire(s), selon les circonstances, lorsqu'une plainte est fondée. Investissements PSP s'engage également à empêcher la discrimination, le harcèlement et la violence au travail en adoptant les mesures suivantes :

- Promotion des normes de conduite les plus élevées;
- Communication et application des principes contenus dans sa *Politique en matière de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail*;
- Prestation d'une formation annuelle sur le respect au travail et éducation pour assurer la compréhension des droits et responsabilités des employés;
- Mise en œuvre d'un processus de résolution des plaintes efficace et équitable dans le cadre de la *Procédure de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail (Canada)*.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Investissements PSP s'engage depuis longtemps à intégrer les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son processus décisionnel en matière d'investissement. GAFCC tire parti des processus et des outils d'Investissements PSP dans l'exécution de ses activités. De plus, elle procède actuellement à la conception et à la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation et de gestion de l'impact pour guider et assurer l'harmonisation de son processus d'investissement avec le mandat du FCC, dont une Analyse comparative entre les sexes plus et la consultation des communautés autochtones.

Analyse comparative entre les sexes plus

Dans ce contexte, GAFCC évalue comment elle peut appliquer une vision ACS+ à ses activités et dans l'exécution du mandat d'investissement du FCC.



Communautés autochtones

Le devoir de consultation est une partie importante des activités du gouvernement fédéral, notamment dans le cadre des approbations de projets réglementaires, l'émission et l'autorisation de permis, les décisions opérationnelles, l'élaboration de politiques, les négociations et bien d'autres.

GAFCC tiendra compte du devoir du FCC de consulter les peuples autochtones et, plus globalement, de la façon dont elle peut collaborer avec les communautés et les entreprises autochtones pour exécuter le mandat d'investissement du FCC.

Développement durable et écologisation des opérations du gouvernement

La stratégie d'investissement du FCC vise à débloquer d'importants avantages en matière de développement durable pour la population canadienne, en particulier en ce qui a trait à la décarbonation et aux résultats économiques associés à son mandat et à sa stratégie d'investissement.

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. Il vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et climatiques.

Accélérer le **déploiement de technologies clés**, comme l'hydrogène à faible teneur en carbone, ainsi que le captage et le stockage du carbone (« **CSC** »), entre autres.

Réduire les émissions et atteindre les cibles climatiques du Canada

Accompagner les entreprises dans leur croissance afin qu'elles créent des emplois et stimulent la productivité et la croissance propre dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne.

Favoriser le **maintien de la propriété intellectuelle** au pays.

Tirer profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et **renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles** pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

GAFCC est consciente de la *Stratégie pour un gouvernement vert* du gouvernement du Canada et évaluera les opportunités de contribuer à ses objectifs au cours des années à venir.

Travail forcé et esclavage moderne

Tant le FCC que GAFCC ont confirmé (i) qu'elles ne produisent pas, n'achètent pas ou ne distribuent pas de biens, et (ii) qu'elles ne contrôlent aucune entité qui produit, vend ou distribue des biens. Puisque le FCC et GAFCC n'exercent pas ces activités, ils n'entreront pas dans le champ d'application des obligations de déclaration en tant qu'« institution fédérale » ou « entité ».



Rapport sur le travail forcé et l'esclavage moderne

Investissements PSP est déterminée à maintenir des normes élevées de gouvernance et de conduite éthique. En août 2014, elle est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies. Dans le cadre de son engagement, Investissements PSP s'efforce d'améliorer continuellement ses processus visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé, de travail des enfants et d'autres formes d'esclavage moderne (y compris, mais sans s'y limiter, la traite des personnes, l'esclavage et la servitude) dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Investissements PSP a publié un rapport en vertu de la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, qui peut être consulté [ici](#).

Rapport sur le travail forcé et l'esclavage moderne

Investissements PSP est déterminée à maintenir des normes élevées de gouvernance et de conduite éthique. En août 2014, elle est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies. Dans le cadre de son engagement, Investissements PSP s'efforce d'améliorer continuellement ses processus visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé, de travail des enfants et d'autres formes d'esclavage moderne (y compris, mais sans s'y limiter, la traite des personnes, l'esclavage et la servitude) dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Investissements PSP a publié un rapport en vertu de la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, qui peut être consulté [ici](#).

Assurer de saines pratiques d'approvisionnement

GAFCC croit qu'un cadre d'approvisionnement rigoureux est nécessaire pour soutenir les activités du FCC et de GAFCC, faire progresser ses objectifs et préserver la réputation de GAFCC et du FCC. GAFCC tire parti de l'expertise et des processus établis d'Investissements PSP, y compris en ce qui concerne les fonctions d'approvisionnement.

Au fur et à mesure que GAFCC établit sa politique d'approvisionnement, elle tient compte de ce qui suit :

- Le rapport publié par le Bureau du vérificateur général du Canada à la suite de son audit de l'approvisionnement des marchés de services professionnels.
- Les directives et les rapports publiés par le secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada.

En plus de ce qui précède, la politique d'approvisionnement de GAFCC s'appuiera également sur les meilleures pratiques du marché en matière d'approvisionnement pour s'assurer que le FCC bénéficie de l'optimisation des ressources sur la base des relations avec les fournisseurs.



Annexe G – Conformité aux exigences de la loi et des politiques

En plus de se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (dans la mesure applicable), le FCC fournira à la CDEV de l'information afin qu'elle puisse se conformer aux obligations de déclaration correspondantes. Nous vous invitons à consulter le Plan d'entreprise de la CDEV pour de plus amples renseignements.

Le FCC a reçu une instruction par Décret CP 2022-1272, à laquelle il continue de se conformer de même qu'à l'Énoncé des priorités et des responsabilités, émis par la vice-première ministre et ministre des Finances, le 8 mars 2024.



Appendice 1

Énoncé des priorités et des responsabilités (8 mars 2024)

Deputy Prime Minister
and Minister of Finance



Vice-première ministre
et ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0A2

2023FIN513410

March 8, 2024

Mr. Stephen Swaffield
Chair
Canada Development Investment Corporation
1240 Bay Street, Suite 302
Toronto, Ontario
M5R 2A7

Mr. Stephen Swaffield
Ms. Elizabeth Wademan
Canada Growth Fund Inc.
1240 Bay Street, Suite 302
Toronto, Ontario
M5R 2A7

Dear Mr. Swaffield and Ms. Wademan,

I am writing to you as the Minister responsible for the Canada Growth Fund (CGF), operated by Canada Growth Fund Inc. (CGF Inc.), a wholly-owned subsidiary of the Canada Development Investment Corporation (CDEV).

The CGF is a key part of the government's economic plan. From carbon pricing, to major investment tax credits, to grants and contributions programs, the government is investing in Canada's economic future. With its suite of financial tools and \$15 billion at its disposal, the CGF is uniquely positioned to help de-risk important projects and unlock investment decisions that decarbonize our economy, and, equally, create good careers for Canadians.

It is my pleasure to issue this Statement of Priorities and Accountabilities (SPA) to you pursuant to the directive issued to CGF Inc. by the Governor in Council on December 2, 2022 (P.C. 2022-1272). I am also sending this SPA to the Public Sector Pension Investment Board (PSP Investments) and its subsidiary Canada Growth Fund Investment Management Inc. (the Manager), as well as the Minister of Innovation, Science and Economic Development Canada, the Minister of Natural Resources Canada, the Minister of Environment and Climate Change Canada, and the President of the Treasury Board for awareness.

This letter outlines the Government of Canada's expectations and strategic priorities for CGF and CGF Inc.'s operations, while recognizing that the Fund is an arm's length public investment vehicle.

Investment Management Agreement and Statement of Investment Principles

On May 31, 2023, I sent you an interim SPA. This interim SPA expressed my expectation that you would begin negotiating an Investment Management Agreement (the IMA) to be entered into between CGF Inc., CDEV, PSP Investments, and the Manager. I also noted my understanding that you would work with PSP Investments to develop a Statement of Investment Principles (the SIP) to accompany the IMA. I indicated my expectation that you would consult with me on the IMA and the SIP prior to finalizing these documents with PSP Investments.

I understand you have now completed the negotiation of the IMA and the SIP. I have reviewed these documents, in consultation with the Privy Council Office (PCO) and the Treasury Board Secretariat, and agree with their content, including those provisions relating to amendments to the SIP. PCO and the Departments of Innovation, Science, and Economic Development Canada, Natural Resources Canada, and Environment and Climate Change Canada have been consulted on the SIP, to ensure CGF complements the Government of Canada's other policy tools and programs, while maintaining its operational and investment management independence.

You may now execute the IMA and put in place the SIP. Once they are in place, I expect you to send me a final copy of both documents, and to act in accordance with their terms and to take all necessary actions to deliver on CGF's strategic objectives.

Governance

As long as CGF Inc. remains a wholly owned subsidiary of CDEV subject to Part X of the *Financial Administration Act*, CGF Inc.'s board of directors (the CGF Inc. board) will be appointed by the board of its parent company, CDEV. I understand you have put together a proposal for the initial slate of directors for the CGF Inc. board, which would consist of four members, including three CDEV representatives (including the President and CEO of CDEV), as well as an independent board chair. I expect you to consult with me, as the Minister of Finance, on proposed appointments to the CGF Inc. board. Given the services to be provided to CGF Inc. by the Manager under the IMA, I understand that CGF Inc. expects to have few or no employees of its own (and that certain CDEV staff will be involved with CGF Inc. from time-to-time as necessary).

I expect the board of CDEV to set the remuneration of the independent directors and chairperson of the CGF Inc. board having regard to the standard remuneration usually provided by other corporations in the public and private sectors in accordance with the provisions of Order in Council PC-2022-1269.

The CGF Inc. board will be responsible, within its rights under the IMA and subject to the terms thereof, to oversee the Manager's compliance with the IMA and the SIP. It will also monitor how

CGF's portfolio of investments is performing under the performance criteria established pursuant to the IMA.

Moreover, the CGF Inc. board will be accountable to the Minister of Finance and the Government of Canada, Parliament, and Canadians with respect to its oversight of the Manager within the parameters of the IMA. I look forward to engaging with CGF Inc. and the Manager, alongside with my esteemed colleagues the Minister of Innovation, Science and Economic Development Canada, the Minister of Natural Resources Canada, and the Minister of Environment and Climate Change Canada through the annual meeting and reporting process described in the IMA.

Mandate

As expressed in the SIP, CGF's mandate is to build a portfolio of investments that catalyze substantial private sector investment in Canadian businesses and projects, putting Canadian businesses and workers at the forefront of the global clean economy. The purpose of this is to help transform and grow Canada's economy at speed and scale on the path to net-zero, and is intended to help Canada to meet important national economic and climate policy goals, while creating good careers for Canadians. In ensuring strategic competitiveness for Canada, the CGF's important decisions will make Canada an even more attractive market to invest in, and create careers and opportunities for Canadians for generations to come.

I expect that the Manager advances a portfolio aligned with Canada's economic plan. In particular, I expect to see over the next two years a significant advancement in transactions with a diversity of clean technology sectors, such as blue and green hydrogen, biofuels, and other technologies fundamental to achieving a net-zero electricity grid across the country, including clean and abated electricity generation. Additionally, I expect the portfolio to support the decarbonization of heavy emitters, such as the steel and cement industries.

I expect the Manager to make commercially reasonable best efforts to advance transactions in the priority sectors.

I expect the Manager to consider the *Areas of Focus* in the SIP (4. A. i-iii) in descending priority, to its best efforts and while maintaining commercial reasonableness.

Within two months of this letter's receipt, I expect the Manger to return to me with its plan to ramp up investment activities and achieve the priorities laid out in this letter and the SIP.

I expect the Manager to take into consideration that the government is interested in working in lockstep with the Growth Fund to enhance its capacity to offer Carbon Contracts for Difference (CCfDs) and offtake agreements to priority sectors, including exploring the possibility of a government backstop on certain liabilities, and additional options to accelerate the deployment of CCfDs across Canada.

I expect the Manager, in designing its CCfD and offtake agreement frameworks, to strike a balance between ensuring strong negotiating mandates for the Growth Fund and fulfilling its important role as the principal federal entity issuing CCfDs.

I expect the Manager, subject to applicable confidentiality obligations, to engage and communicate as required with those managing complementary clean growth policy tools and programs of the Government of Canada. I expect the Manager to do so while upholding its ability to make timely, independent investment decisions.

I expect the Manager to judiciously consider all financial instruments at its disposal as it negotiates investments and structures transactions, including CfDs and other forms of price assurance. The Manager's personnel has developed a unique expertise around these instruments that is valuable to the Government of Canada. I expect the Manager to continue to develop its expertise in respect of CfDs and carbon price assurance and to become a centre of excellence on CfDs, engaging with market participants and providing advice to the Government of Canada in respect of their use and design.

I commend PSP's and the Manager's efforts in putting in place a team of world-class, seasoned investment professionals to manage CGF's investments focused on achieving important economic and climate objectives. To fully realize its purpose and functions, the CGF should draw on a diverse range of talent and perspectives from across Canada as well as international best practices. This includes continued commitment to diversity of the workforce in your organization, and efforts to foster the inclusion of a broad range of voices and views in governance and decision-making. In doing so, the CGF should take into consideration Canada's gender, linguistic, cultural and regional diversity, including the unique perspectives of Indigenous Peoples.

I am confident the Manager will leverage its talent, creativity, and experience to develop CGF into a world-leading, arm's length public investment fund that delivers value and careers to Canadians, and brings positive growth to Canada's economy for generations to come. Canada is lucky to have you on board.

Once again, I wish to express my profound gratitude for your support in helping implement the Government of Canada's ambitious agenda to reduce carbon emissions, promote the diversification of Canada's economy, strengthen Canada's supply chain resilience and capacity, and continue creating good careers for Canadians.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C Freeland', written in a cursive style.

The Honourable Chrystia Freeland, P.C., M.P.
Deputy Prime Minister and Minister of Finance

- cc. Deborah K. Orida, President and Chief Executive Officer, PSP Investments
Patrick Charbonneau, Chief Executive Officer, Canada Growth Fund Investment
Management Inc.
The Honourable Francois-Philippe Champagne, Minister of Innovation, Science and
Economic Development Canada
The Honourable Jonathan Wilkinson, Minister of Natural Resources Canada
The Honourable Steven Guilbeault, Minister of Environment and Climate Change
Canada
The Honourable Anita Anand, President of the Treasury Board